

SOGESUB

**Rapport sur l'exécution
de la Délégation de
Service Public**

Exercice 2019

**Chauffage Urbain de
la Ville de SUCY-EN -
BRIE**



SOMMAIRE

1	INTRODUCTION	5
2	SYNTHESE DE L'ANNEE	6
2.1	CHIFFRES CLES DE L'ANNEE	6
2.2	FAITS MARQUANTS PRINCIPAUX	7
2.3	PERFORMANCE SUR L'EXERCICE	7
3	DESCRIPTION DES OUVRAGES	9
4	FAITS MARQUANTS 2019	10
4.1	FAITS MARQUANTS TECHNIQUES	10
4.2	AUTRES FAITS MARQUANTS	10
4.3	CLIMATOLOGIE	10
5	TRAVAUX 2019	12
5.1	HISTORIQUE SUR LA GEOTHERMIE	12
5.2	CARACTERISTIQUES DE LA PRODUCTION GEOTHERMALE	12
5.3	TRAVAUX REALISES EN 2019	13
6	CLIENTELE DESSERVIE	15
7	CONDUITE ET GESTION DU RESEAU	16
7.1	SUIVI ENERGETIQUE	16
7.2	REPARTITION DES CONSOMMATIONS PAR POSTES DE LIVRAISON	16
7.3	CONSOMMATION EN COMBUSTIBLES DES CHAUFFERIES	17
7.4	CONSOMMATION D'EAU DU RESEAU	17
8	EVOLUTION DU CONTRAT DE CONCESSION	17
8.1	EVOLUTION DE LA CLIENTELE DESSERVIE	17
8.2	AVENANT AU CONTRAT DE CONCESSION	18
9	SECURITE DES BIENS ET DES PERSONNES	18
10	EXECUTION DU SERVICE PUBLIC	20
10.1	CONTINUITE DU SERVICE	20
10.2	ENVIRONNEMENT	20
10.3	CONTROLES REGLEMENTAIRES	20
11	POLITIQUE DE COMMUNICATION	21
11.1	INFORMATIONS AUX USAGERS	21
11.2	TRAITEMENT DES DEMANDES D'INTERVENTION	21
11.3	JOURNEE PORTES OUVERTES	21
12	COMPTE RENDU FINANCIER ANNUEL	22
12.1	ANALYSE DU BILAN	22
12.2	ANALYSE DU COMPTE D'EXPLOITATION	23
12.3	NOTE COMPLEMENTAIRE	28
12.4	SYNTHESE	30

ANNEXES

- Annexe 1 Répartition des consommations par poste de livraison**
- Annexe 2 Suivi des visites réglementaires**
- Annexe 3 Tableau des immobilisations et des amortissements**
- Annexe 4 Compte d'exploitation 2019**
- Annexe 5 Résultat avant impôt et résultat avant impôt cumulé depuis le démarrage de la DSP**
- Annexe 6 Tarifs moyens par abonnés sur l'année 2019**
- Annexe 7 Détail des dépenses de GER**
- Annexe 8 Calcul 2019 de la redevance d'occupation du domaine public concédé**
- Annexe 9 Bilan fiscal**

SOGESUB
Esplanade du Château
Avenue Georges Pompidou
94370 SUCY-EN-BRIE

Vos Interlocuteurs

- **DEPANNAGES**

Heures ouvrables

☎ 0 811 20 20 24

Nuits, Week-end et jours fériés

☎ 0 811 20 20 24

- **DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES OU ADMINISTRATIFS, DEVIS, TRAVAUX**

RESPONSABLE EQUIPE EXPLOITATION

Mohamed BOUKHRISS

mohamed.boukhriiss@engie.com

CONTREMAITRE

Kévin ANTUNES

kevin.antunes@engie.com

RESPONSABLE DE DEPARTEMENT

Mathilde ROUX-DRESSEN

mathilde.roux-dressen@engie.com

INGENIEUR D'EXPLOITATION

Mars SALINESI

marc.salinesi@engie.com

RESPONSABLE DE GESTION

Nathalie AGASSE

nathalie.agasse@engie.com

GESTIONNAIRE DE CONTRAT

Nathalie DACHICOURT

nathalie.dachicourt@engie.com

RESPONSABLE COMMERCIALE

Marion VIGNEULLE

marion.vigneulle@engie.com

1 INTRODUCTION

Le présent dossier a été établi par la Société SOGESUB pour présenter à la Ville de Sucs-en-Brie (94) le rapport de délégation de service public du chauffage urbain pour la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

La société SOGESUB exerce la Délégation du Service Public de chauffage urbain dans le cadre de la Convention de Concession conclue par la ville de SUCY EN BRIE en date du 1^{er} janvier 2007 pour une durée de 18 ans.

Les éléments d'information relatifs aux contrôles techniques et financiers auxquels est soumis le délégataire de service public sont réunis dans le présent rapport.

Ce rapport annuel se réfère donc :

- aux dispositions contractuelles de la Convention de Concession,
- aux dispositions de l'Article 40-1 de la Loi du 29 janvier 1993 (dite loi SAPIN) résultant de l'Article 2 de la Loi du 8 février 1995.

2 SYNTHÈSE DE L'ANNÉE

2.1 CHIFFRES CLES DE L'ANNÉE

2 292 Degrés Jour Unifiés
Rigueur de la saison hivernale

26 294 MWh thermiques
Ont été livrés sur l'année aux abonnés du réseau de chaleur.

74,81 euros T. T. C. (tarif moyen R1+R2)
Représente le prix moyen payé par les abonnés du réseau de la ville pour chaque MWh consommé

26 155 kW
Est la puissance totale souscrite par l'ensemble des abonnés du réseau de chaleur

23 postes de livraison
Délivrent la chaleur aux abonnés

3000 équivalents-logements
Sont alimentés par le réseau de chaleur

88,5%
Est la part d'énergie produite à partir d'énergie renouvelable géothermale

2.2 FAITS MARQUANTS PRINCIPAUX

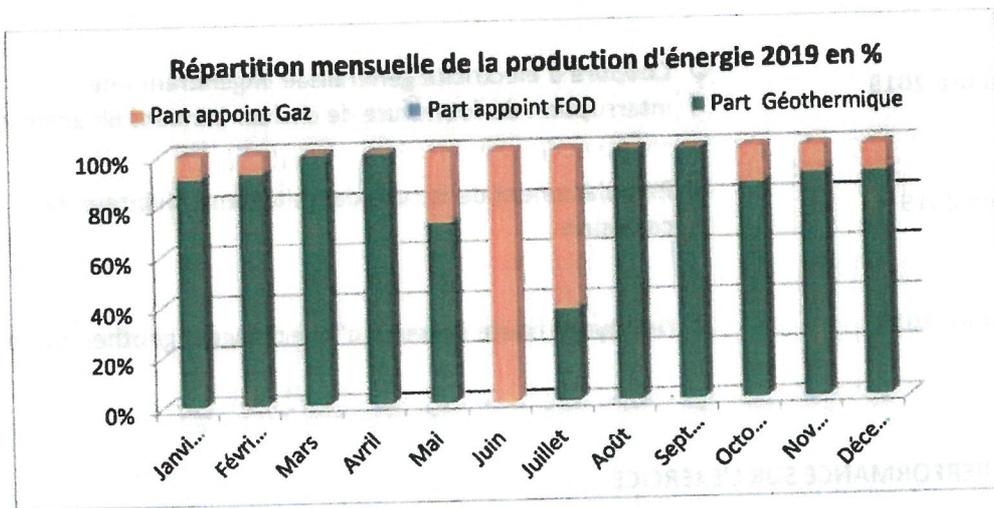
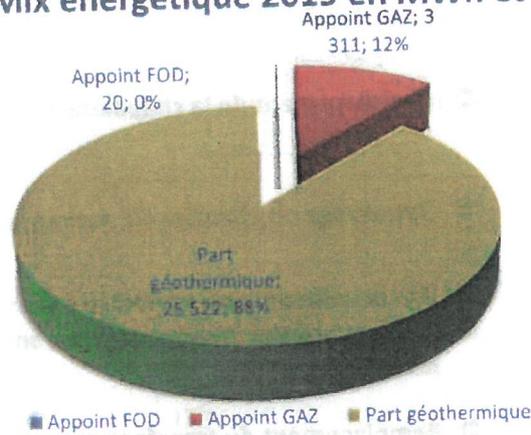
- Janvier 2019 ➔ Remplacement de la chaudière n°2 de Fosse Rouge
- Mai 2019 ➔ Démarrage du chantier du rechemisage du puits GSUC3
- Juillet 2019 ➔ Fin du rechemisage et remise en service de la géothermie
 ➔ Sinistre : réseau endommagé par un tiers derrière la médiathèque
- Septembre 2019 ➔ Remplacement du transformateur et variateur de la pompe exhaure
- Novembre 2019 ➔ Coupure d'électricité généralisée engendrant une interruption de fourniture de chaleur pendant 6h environ
- Octobre 2019 ➔ Remplacement de la cuve de traitement inhibiteur de corrosion
- Décembre 2019 ➔ Nettoyage haute pression d'un échangeur géothermique

2.3 PERFORMANCE SUR L'EXERCICE

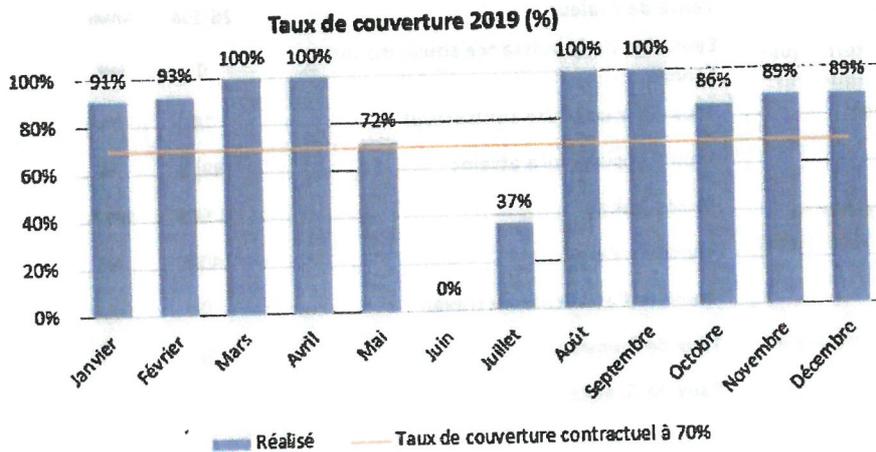
Les données relatives à la performance opérationnelle ainsi que les indicateurs témoignant de la qualité de service du délégataire sont présentés ci-dessous :

	Performance opérationnelle	Valeur	Unité
Caractéristiques techniques du service	Vente de chaleur	26 294	MWh
	Evolution de la puissance souscrite sur l'année	0	kW
	Taux de couverture contractuel	70	%
	Taux de couverture atteint	88,5	%
Performance environnementale	Pertes réseau	2 559	MWh
	Appoints d'eau	409	m³
Accidentologie	Nombre d'accidents du travail	0	
	Taux de Fréquence	0	
	Taux de Gravité	0	

Mix énergétique 2019 en MWh et en %



Le rechemisage de l'été 2019 a un impact fort sur le taux de couverture de la géothermie durant cette période. En dehors de cet événement, la géothermie a bien tourné permettant d'atteindre un bon taux de couverture.



3 DESCRIPTION DES OUVRAGES

Installations de production

La production de chaleur alimentant le réseau urbain de SOGESUB est assurée par :

	Puissance installée
<input checked="" type="checkbox"/> Centrale Géothermique	10 000 kW
<input checked="" type="checkbox"/> Chaufferie Cité Verte A	8 800 kW (GAZ)
<input checked="" type="checkbox"/> Chaufferie Cité Verte B	6 000 kW (GAZ)
<input checked="" type="checkbox"/> Chaufferie Fosse Rouge	4 290 kW (FOD)

Installations réseau

La distribution est assurée par un réseau primaire, dont le fluide est véhiculé par des pompes à débit variable :

- Type : Eau Chaude,
- Pression : 6 bars,
- Température départ : 72 à 90° C.

Les tuyauteries constituant le réseau primaire de SOGESUB cheminent en souterrain, principalement sous les voiries publiques.

- Longueur réseau : 5 km
- Nombre de chambres de vannes : 17
- Matériau : inox pour le réseau géothermal, fibre et acier pour le réseau géothermique

Sous-stations

Le réseau dessert :

▪ sous-stations du réseau primaire	:	23
▪ puissance souscrite totale	:	26 155 kW

Le fonctionnement des sous-stations (postes de livraison) varie suivant le type d'émetteurs dont sont équipés les abonnés :

- émetteurs Haute Température,
- émetteurs Basse Température.

4 FAITS MARQUANTS 2019

4.1 FAITS MARQUANTS TECHNIQUES

L'année 2019 a été marquée par la suite et la fin des travaux sur le puits producteur GSUC3. En effet, des travaux avaient été engagés pendant l'été 2018 pour réparer des percements sur le puits, mais ceux-ci n'étant pas suffisants, une opération de rechemisage s'est avérée nécessaire l'été suivant. Un rechemisage consiste à insérer un tubage neuf, de diamètre inférieur, dans le tubage existant du puits qui est endommagé. C'est une opération habituelle sur les puits qui ont 25 ou 30 ans, mais la raison pour laquelle il a fallu procéder à un rechemisage sur ce puits qui n'avait qu'une dizaine d'années reste difficilement compréhensible. Il est clair que le triplet de Sucy-en-Brie, du fait de sa nature, des vitesses de fonctionnement, de l'évolution des caractéristiques de l'eau du Dogger et de sa température d'exhaure, présente des marques de corrosion importante et un nombre de dépôts conséquent.

4.2 AUTRES FAITS MARQUANTS

L'équipe d'exploitation a été marquée par un certain nombre de mouvements en 2019 avec l'arrivée d'un nouveau responsable et le départ d'un technicien.

Les travaux de GER ont été particulièrement nombreux cette année, du fait du vieillissement des équipements en place.

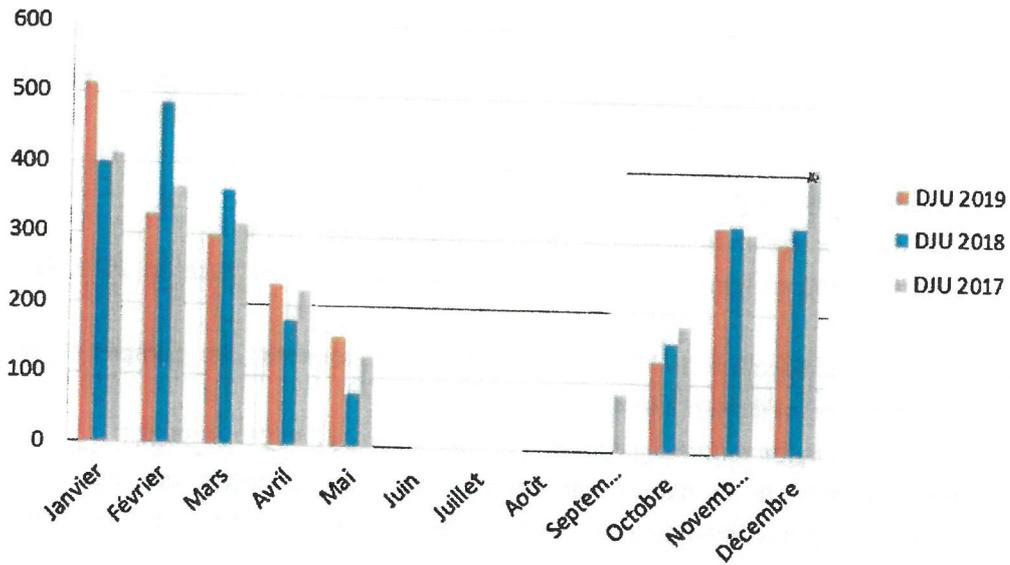
4.3 CLIMATOLOGIE

En 2019, le nombre de DJU a été de 2292 (valeurs relevées à la station météorologique d'Orly). La date d'arrêt moyenne du chauffage a été le 25/05/2018 et la date de remise en service le 10/10/2018.

Cette valeur est à comparer aux DJU trentenaires 1971-2000, soit 2 410 DJU et aux conditions climatiques de l'année précédente 2 451 DJU sur la même période (saison de chauffe uniquement).

En conclusion, l'année 2019 a été moins rigoureuse que la moyenne des années 1971-2000, et que l'année 2018 qui présentait 2315 DJU.

**Données climatiques en DJU
(saison de chauffe)**



On peut noter un mois de janvier particulier rigoureux et des mois de février et mars relativement doux, facilitant la valorisation de la géothermie.

5 TRAVAUX 2019

5.1 HISTORIQUE SUR LA GEOTHERMIE

Les installations géothermiques de Sucy-en-Brie fonctionnent en triplet depuis janvier 2009. Les opérations majeures effectuées sur ce triplet sont détaillées ci-dessous :

- Rechemisage intégral de GSUC-1 en décembre 2011
- Travaux d'étanchéité de la tête de puits au cours de l'été 2014
- Remplacement en juin 2014 de la pompe exhaure mise en place en 2013 dans GSUC3
- Curage et acidification de GSUC1 et GSUC2, remplacement des pompes et des vannes maîtresse de juin à septembre 2015
- Diagraphies réglementaires en juillet 2015 sur les puits GSUC1 et GSUC2
- Remplacement de la liaison géothermale par des conduites en inox 316L, remplacement des échangeurs de chaleur, des filtres et de la pompe de réinjection, de septembre à novembre 2015
- Remplacement de la pompe exhaure en décembre 2017 suite à une panne
- Diagraphies réglementaires des puits GSUC1 et GSUC2 en juin 2018
- Acidification de GSUC1 en juillet 2018
- Remplacement du TCTFP, curage, diagraphie et réparation de percements sur le producteur GSUC3 de juillet à septembre 2018, maintenance de la pompe exhaure
- Rechemisage du puits producteur GSUC3 entre mai et juillet 2019, remplacement de la pompe exhaure

5.2 CARACTERISTIQUES DE LA PRODUCTION GEOTHERMALE

La température de l'eau géothermale est stable, autour de 77,5°C.

La diminution des teneurs en fer et des vitesses de corrosion mesurés et visibles sur les coupons de corrosion montrent que les processus de corrosion ont été maîtrisés durant l'année.

En période estivale, le débit géothermal est limité par les deux puits injecteurs qui ne peuvent accepter moins de 80 m³/h chacun. Ce point de fonctionnement est limitant, car cela oblige à fonctionner avec un débit géothermal largement supérieur au débit sur le réseau de distribution primaire. Les performances globales de la géothermie (COP et pincement d'échangeurs) sont alors moins bonnes.

En 2019, il est constaté que le puits GSUC1 s'est de nouveau encrassé malgré l'acidification réalisée pendant l'été 2018. Cet encrassement ne se constate pas sur GSUC2 et déséquilibre les débits sur les deux puits injecteurs. Ce phénomène pourrait être lié au fait que le puits GSUC1 est l'ancien puits producteur du doublet initial de Sucy-en-Brie et que l'utilisation en sens inverse (désormais en injecteur) d'un puits créerait dans le réservoir du

Dogger des rugosités ayant une incidence forte sur les pertes de charge. Cette hypothèse est avancée d'après l'observation de plusieurs puits producteur transformés en injecteur dans le cadre de réalisations de triplets géothermiques.

5.3 TRAVAUX REALISES EN 2019

5.3.1 Puits producteur

Fin novembre 2017, la pompe exhaure s'est arrêtée de fonctionner et n'a pas pu être redémarrée alors qu'elle n'avait que 2 ans (durée de vie moyenne 4-5 ans).

Après analyse des relevés techniques, échanges avec le fournisseur de la pompe et venue d'un expert, un lien a été établi entre les différents incidents.

En effet, suite à l'inondation de septembre, plusieurs redémarrages de la pompe exhaure ont été réalisés afin de tester l'ensemble de la chaîne de sécurité, remplacer les équipements impactés par l'inondation et régler les paramètres de fonctionnement. De plus, des remontées de dépôts ont à nouveau été constatées, générant des arrêts automatiques de la pompe exhaure.

Ces multiples arrêts/redémarrages consistent en facteur de diminution de la durée de la vie de la pompe exhaure.

Lors du retrait de la pompe exhaure, la réglementation impose de réaliser une diagraphie sur le puits producteur. Pour réaliser cette opération, il est nécessaire de sortir le tube de traitement de fonds de puits pour faire descendre l'appareil rotatif de diagraphie.

Le tube n'a pas pu être sorti du puits en décembre car collé à la paroi du tube par les dépôts.

Par conséquent, une opération majeure a été réalisée en 2018, avec une machine de work-over pour :

- Ressortir la nouvelle pompe exhaure (et en faire sa maintenance rendue obligatoire par sa sortie)
- Forcer la sortie du tube de traitement de fonds de puits via un harponnage
- Curer le puits producteur
- Réaliser la diagraphie réglementaire
- Remettre en place la pompe et effectuer la mise en service du puits

La diagraphie réglementaire a mis en évidence des percements sur la longueur du puits. Leur réparation a été obligatoire et a prolongé la durée du chantier de work over. Malgré les réparations effectuées, la DRIEE a imposé un rechemisage l'été suivant, en 2019.

Un rechemisage consiste à insérer dans la canalisation existante un nouveau tube de diamètre inférieur. Le nouveau tube garantit l'intégrité du puits.

Diverses possibilités existent pour un rechemisage (matériau, diamètre...) et une étude a été passée en 2018 pour déterminer quelle technologie est la plus adaptée au puits GSUC3.

Il a finalement été opté pour un rechemisage en acier avec un diamètre 7"5/8. L'utilisation de tubage en fibre a été écartée du fait de l'important degré d'inclinaison du puits. Le rechemisage a été réalisé sur toute la longueur du puits, chambre de pompage incluse en diamètre 10"3/4, ce qui correspond aux 300 premiers mètres du puits.

Cette opération a nécessité un remplacement de la pompe exhaure. Afin de dégrader le moins possible le débit d'exploitation des puits, il a été effectué également le remplacement du transformateur et du variateur de la pompe exhaure.

Les opérations de travaux ont démarré mi-mai avec la remontée de la pompe, les diagraphies préparatoires, le montage de la machine de forage et les premières étapes du rechemisage. Les travaux de rechemisage se sont poursuivis jusqu'au 27 juin, puis ils ont laissé place à l'opération de démontage de la machine. La descente de la nouvelle pompe et la remise en service du puits ont eu lieu la semaine du 11 juillet.

L'opération de rechemisage a été identifiée comme un sinistre par la SAF Environnement. A ce titre, un dossier a été déposé pour donner droit à une indemnisation plafonnée à 50% du montant des travaux qui, compte tenu des délais de traitement des dossiers, ne pourra être perçue qu'en 2020.

5.3.2 Puits injecteur

Il n'y a pas eu de travaux en 2019 sur les puits injecteurs.

5.3.3 Autres travaux

Les autres travaux marquants de l'année 2019 sont les suivants :

- Remplacement d'une chaudière de la chaufferie Fosse Rouge
- Ouverture et nettoyage d'un échangeur géothermal
- Remplacement de la cuve de produit inhibiteur de corrosion

6 CLIENTELE DESSERVIE

Le tableau ci-après présente l'ensemble des abonnés et des puissances souscrites en 2019.

N° installation	Nom installation	Puissance souscrite (kW)
5370000302	AFUL Cite Verte A	3 323
5370000303	AFUL Cité Verte B	3 669
5370000304	Résidence "Les Monrois"	1 585
5370000305	Rés. "Les Jardins de Sucy"	702
5370000306	RPA "Cité Verte"	580
5370000307	ASL Les Monrois (Fosse Rouge)	7 880
5370000308	GS "Cité Verte" (Château)	520
5370000309	GS "Fosse Rouge"	545
5370000311	Château de Sucy	400
5370000313	Centre Administratif	420
5370000314	Château de Haute Maison	215
5370000316	Rés. Du Val de Marne	1 625
5370000317	Résidence "Les Iris"	200
5370000318	Rés. "Symphonie lot A"	103
5370000319	Rés. "Symphonie lots B et C"	235
5370000320	Rés. "Le Clos de Pacy"	712
5370000321	Salle Jean-Marie Poirier	250
5370000322	Médiathèque Municipale	150
5370000323	Foyer Delayat (Maison des Séniors)	150
5370000324	Rés. Côté Château - Bât. A/B/C/D et M	490
5370000325	Rés. Côté Château - Bât. E/F	210
5370000326	Rés. "Les Jardins de Van Gogh"	530
5370000402	Cité Verte A Logirep	1661
	Total	26 155

7 CONDUITE ET GESTION DU RESEAU
7.1 SUIVI ENERGETIQUE

Le tableau de suivi énergétique portant sur l'année civile 2019 est visible ci-dessous :

	Géothermie			Autres sources d'énergie	
	Volume de fluide extrait	Consommation électrique liée à la géothermie	Production Géothermique	Production FOD	Production Gaz
Janvier	184 501	286 540	5 010	15	493
Février	153 230	238 904	3 839	0	310
Mars	137 081	170 366	3 282	0	9
Avril	121 455	128 540	2 420	0	4
Mai	75 627	85 334	1 614	0	629
Juin	0	4 536	0	0	499
Juillet	67 287	68 450	166	0	287
Août	114 624	123 397	380	0	0
Septembre	106 362	115 550	420	0	0
Octobre	105 495	135 827	1 503	0	251
Novembre	161 848	350 997	3 327	4	403
Décembre	157 579	318 954	3 561	1	427
Total	1 385 089	2 027 395	25 522	20	3 311

Nombre d'équivalent logements raccordés au réseau de chaleur	3 000
Taux de couverture (pourcentage d'énergie thermique fournie par la géothermie par rapport à l'énergie thermique totale fournie au réseau)	88,5%

Le taux de couverture est conforme aux attentes après les travaux réalisés en 2015.

La production de la géothermie est marquée par l'arrêt des puits pendant l'opération de rechémisage, qui a duré de mi-mai à mi-juillet.

Les MWh produits avec la géothermie sont légèrement moindre en 2019 par rapport à 2018 (-3%) du fait de la plus faible rigueur climatique, particulièrement au mois de mars (1300 MWh d'écart uniquement sur ce mois-ci). Les deux années ont été marquées par des travaux sur le puits producteur ayant une incidence sur la production estivale des puits.

La couverture de la géothermie est meilleure en 2019 qu'en 2018 du fait d'une meilleure valorisation de la ressource avec un recours plus optimisé aux chaufferies d'appoint.

7.2 REPARTITION DES CONSOMMATIONS PAR POSTES DE LIVRAISON

Le détail des consommations par sous-station vous est présenté en **annexe 1**.

7.3 CONSOMMATION EN COMBUSTIBLES DES CHAUFFERIES

Les consommations des différentes chaufferies vous sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Chaufferie Fosse Rouge (en MWh PCI entrée chaudière)												
506	389	13	3	573	527	354	1	1	250	481	478	3 576
Chaufferie Les Verts P (en MWh PCI entrée chaudière)												
24	3	0	2	153	85	34	0	0	61	26	27	418
Chaufferie Fosse Rouge (en MWh PCI entrée chaudière)												
16	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5	1	24
Total												
546	392	13	5	726	616	388	1	1	310	512	506	4 018

7.4 CONSOMMATION D'EAU DU RESEAU

Les consommations d'eau pour l'année 2019 s'élèvent à 695 m3 dont 409 m3 ont servi à faire des appoints sur le réseau.

Ces consommations n'intègrent pas les consommations liées aux besoins du chantier de rechemisage du puits producteur qui s'élèvent à 2915 m3.

Les consommations relevés sur les compteurs pour les appoints d'eau sont visibles ci-dessous :

m3	Appoint d'eau réseau
Janvier	11
Février	6
Mars	44
Avril	24
Mai	32
Juin	14
Juillet	32
Août	25
Septembre	17
Octobre	45
Novembre	82
Décembre	77
Total	409

8 EVOLUTION DU CONTRAT DE CONCESSION

8.1 EVOLUTION DE LA CLIENTELE DESERVIE

Le Projet ICADE « Les Toiles » (78 logements) a été raccordé à l'été 2019. La mise en service en préchauffe est prévue début 2020.

La convention de raccordement globale pour la ZAC du Centre-Ville a été signée en janvier 2019 avec l'aménageur, SADEV94. Le premier lot, lot A, a été signé avec le promoteur, SUCY CLOS SEVIGNE, en avril 2019 et devrait être mis en service au deuxième semestre 2020 ; néanmoins la crise sanitaire liée au virus COVID-19 pourrait retarder la livraison du lot. Les raccordements des lots de cette ZAC s'étalent sur plusieurs années de 2020 à 2026. Certains raccordements nécessitent de dévoyer certains tronçons du réseau actuel. La qualification des besoins des différents lots de la ZAC est visible ci-dessous :

lot	Nombre de logements	Puissance globale Chauffage & Eau chaude sanitaire (kW)
A	39	194
B	113	422
C	63	332
D	74	364
E	61	364
Total	350	1 676

8.2 AVENANT AU CONTRAT DE CONCESSION

En mai 2019, le Tribunal Administratif prononce son rejet de l'homologation du Protocole transactionnel portant avenant 4 au contrat de Délégation de Service Public.

SOGESUB étudie les possibilités d'amélioration du réseau primaire en tenant compte des extensions, de l'état du réseau et des attentes sur les réseaux secondaires de Cité Verte A et Cité Verte B.

9 SECURITE DES BIENS ET DES PERSONNES

La sécurité des biens et des personnes est, depuis toujours, un objectif majeur pour SOGESUB.

L'engagement et l'implication de l'ensemble des collaborateurs sont nécessaires pour parvenir à notre objectif ultime : le « zéro accident ».

Les indicateurs de suivis de manière continue sont :

- Le taux de fréquence (TF) qui permet de suivre l'évolution des accidents avec arrêt,
- Le taux de gravité (TG) qui reflète le nombre de jours d'arrêt de travail consécutifs à un tel accident.

Ils se calculent de la manière suivante :

$$TF = \frac{\text{Nombre d' AT avec arrêt}}{\text{Nombre d' heures travaillées}} \times 1000000$$

$$TG = \frac{\text{Nombre de jours d' arrêts}}{\text{Nombre d' heures travaillées}} \times 1000$$

Aucun collaborateur travaillant pour SOGESUB n'a eu d'accident de travail au cours de l'année 2019 :

2019	TF	TG
SOGESUB	0	0

10 EXECUTION DU SERVICE PUBLIC

10.1 CONTINUITÉ DU SERVICE

L'année 2019 s'est déroulée sans incident majeur. Le work over du puits producteur pendant l'été n'a pas eu d'impact sur la fourniture car les chaufferies gaz ont pris le relais de la géothermie.

Une fuite a eu lieu en juillet 2019 : une entreprise de génie civil intervenant pour la construction d'un programme de la ZAC du Centre-Ville a accidentellement arraché notre réseau en fibre, provoquant une fuite conséquente et effondrant la pression dans tout le réseau. Après avoir isolé le tronçon concerné, n'alimentant que la médiathèque, le réseau a pu être remis en service. La réparation du tronçon de la médiathèque a été réalisée un peu avant la remise en chauffe.

En novembre 2019, une coupure d'électricité généralisée a coupé nos moyens de productions (géothermie et chaufferies gaz) provoquant une interruption de fourniture sur le réseau. A la remise en service, une fuite sur un filtre primaire est apparue, provoquant un panache de fumée au niveau de la chaufferie Fosse Rouge, ce qui a retardé le retour à la normale. L'interruption a duré une demi-journée environ.

10.2 ENVIRONNEMENT

L'atteinte d'un taux de couverture supérieur de 88% a permis d'éviter l'utilisation de combustible fossile à hauteur de 25 GWh, ce qui représente la circulation évitée d'environ 3000 véhicules par an.

Le contenu CO₂ du réseau pour l'année 2019 est de 0,031 tonnes de CO₂/MWh vendu. D'après le SNCU, les données 2018 indiquent que la moyenne des réseaux de chaleur est à 0,116 tonnes de CO₂/MWh vendu, ce qui permet de classer SOGESUB parmi les réseaux les plus vertueux.

L'exploitation des installations génère des déchets industriels banaux et spéciaux qu'il convient de traiter. L'équipe recherche actuellement d'autres solutions pour améliorer la gestion de ces déchets liquides et solides.

10.3 CONTRÔLES RÉGLEMENTAIRES

La réglementation impose différents types de contrôles réglementaires (en fonctionnement, à l'arrêt, etc.), sur plusieurs équipements de la chaufferie, notamment les installations électriques ainsi que le matériel de lutte contre l'incendie.

L'ensemble des contrôles effectués en 2019 sur les équipements en chaufferie se trouve en **annexe 2** (supports papier consultables à la centrale).

11 POLITIQUE DE COMMUNICATION

11.1 INFORMATIONS AUX USAGERS

Dans le cadre de nos opérations de maintenance programmée, nous prévenons les abonnés par mail en indiquant l'objet et les dates de la coupure que nous cherchons à réduire au maximum.

Dans le cas d'interruption non programmée, nous nous efforçons de prévenir les abonnés par mail et de relayer l'information sur notre site internet : <http://sucy-en-brie.reseau-chaueur.fr>

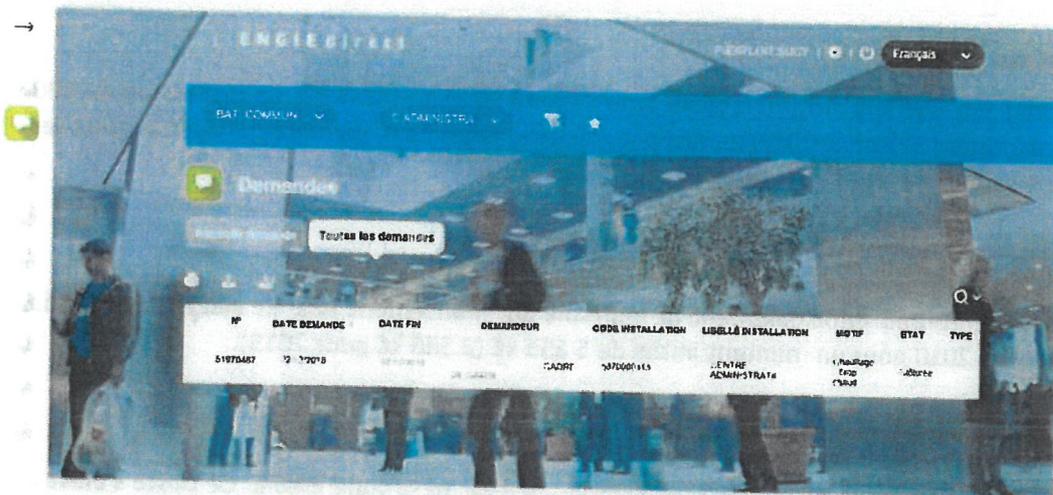
11.2 TRAITEMENT DES DEMANDES D'INTERVENTION

Une plateforme d'appels est mise à disposition des usagers pour recevoir leur demande de dépannage, s'assurer de la prise en charge de la réclamation par un technicien et tracer la réclamation dans un outil informatique.

Le numéro de téléphone pour ces demandes est le 0 811 20 20 24, accessible 24h/24, 7j/7.

Il a été proposé aux abonnés qui le souhaitent un accès à un espace client dédié via la plateforme ENGIE Direct : cette plateforme permet de consulter les factures et de réaliser des demandes d'intervention en ligne, sans passer par le numéro d'appel.

L'interface utilisateur de la plateforme ENGIE Direct est la suivante :



11.3 JOURNEE PORTES OUVERTES

Compte-tenu des travaux d'aménagement sur l'espace autour du château de la ville, il n'y a pas eu de journée portes ouvertes en 2019.

12 COMPTE RENDU FINANCIER ANNUEL

12.1 ANALYSE DU BILAN

Le bilan est présenté en annexe 9.

12.1.1 Analyse de l'actif

Immobilisations

Les immobilisations de SOGESUB sont comptabilisées pour un montant brut de 11 572 k€. Le détail des immobilisations est présenté en annexe 3.

Stocks

Cette rubrique correspond à la valorisation du stock de fioul qui s'élève à fin décembre à 17 k€.

Créances

Ce poste comprend les éléments suivants :

- Créances clients pour un montant de 399 k€
- Autres créances : créances sur l'état et autres collectivités Publiques (TVA, dégrèvements à prévoir) : 365 k€

12.1.2 Analyse du passif

Capitaux propres

Le total des capitaux propres s'élève pour l'année 2019 à – 4224 k€, en diminution de 800 k€ par rapport à l'année 2018 en raison du résultat négatif de l'exercice qui vient augmenter négativement le report à nouveau.

Emprunts et dettes auprès d'établissement de crédit

Ce poste reprend principalement le montant du financement mis en place au cours de l'exercice 2010 pour un montant initial de 5 855 k€ (2 586 k€ pour 2019).

Emprunts et dettes financières divers

Ce poste correspond à la dette de SOGESUB vis-à-vis du Groupe ENGIE. Ce poste s'élève à 6 179 k€ au terme de l'exercice 2019.

12.2 ANALYSE DU COMPTE D'EXPLOITATION

Le compte d'exploitation vous est présenté en **annexe 4**.

12.2.1 Principes adoptés pour la constitution des provisions et des reprises

Préambule

La comptabilité de la société SOGESUB est tenue dans un outil comptable et de gestion commune à toutes les entités qui composent la société Engie Energie Services. Les arrêtés des comptes sont réalisés trimestriellement et en milieu de mois afin de répondre aux délais fixés par le Groupe Engie pour la consolidation de toutes ses entités. Aussi, pour chaque arrêté des comptes l'ensemble des charges et des produits du mois en cours est estimé.

Energie

Les produits et les charges du mois d'arrêté des comptes sont estimés (factures à établir ou à recevoir) sur la base de la consommation théorique du mois (modélisation des consommations) ramené au nombre de degrés jour.

Exploitation

Chacun des postes de produits et de charges d'exploitation sont estimés en 12^{ème}. Pour les charges qui couvrent deux exercices (ex : assurances du 01/07/N à 30/06/N+1), des régularisations de type charges constatées d'avance ou produits constatés d'avance sont comptabilisées.

Garantie totale

Un logiciel dédié permet le calcul des dotations et reprises GER. Le plan de dépenses GER qui a été fixé dans le contrat de concession est renseigné dans le système. A chaque exercice les dotations sont constituées annuellement à partir du rapport entre le montant cumulé des dépenses du plan et la durée de la concession. Les dépenses GER comptabilisées chaque année entraînent une reprise à hauteur du montant enregistré selon le disponible de provision.

L'inventaire complet des dépenses a été révisé début 2018 permettant de revoir l'ensemble des provisions.

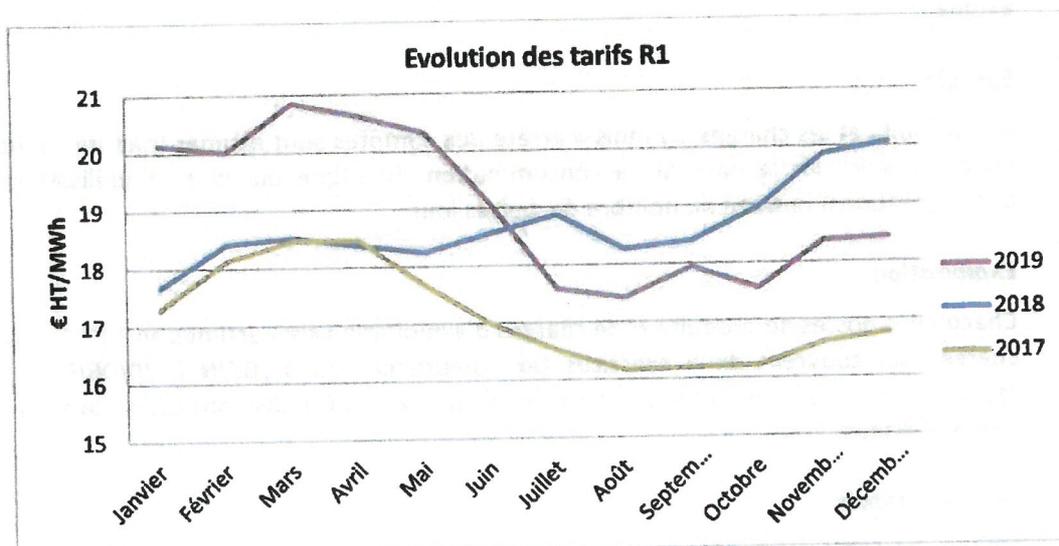
12.2.2 Produits d'exploitation

Ventes R1 et R2

Pour l'exercice 2019, le chiffre d'affaires issu de la facturation aux abonnés s'élève à **1 865 k€ HT** répartis comme suit :

- **R1 : 529 k€ HT**

Le prix moyen est ainsi de 20,11 € HT/MWh contre 18,87 € HT/MWh en 2018, soit une hausse de 6%. Cette hausse s'explique par les hausses des indices. Ceci explique l'augmentation du chiffre d'affaires R1 alors que les ventes sont moins importantes qu'en 2018, du fait d'une moindre rigueur climatique.



- **R2 : 1 336 k€ HT**

Le prix moyen est ainsi de 51,07€ HT/kW contre 50,40 € HT/kW en 2018, soit une augmentation de 1 % due aux évolutions des indices.

Le prix moyen des redevances R1 et R2 pour chaque abonné est présenté en **annexe 6**.

Le prix moyen de vente de la chaleur aux abonnés est sur cette exercice de **70,91 € HT/MWh**. La hausse du prix moyen s'explique par l'augmentation du R1 unitaire et par la baisse des quantités vendues (qui mécaniquement fait monter le prix moyen des réseaux ayant un chiffre d'affaires R2 prépondérant par rapport au chiffre d'affaires R1).

Reprises sur provisions GER

Le montant des reprises de provisions GER pour l'exercice 2019 s'élève à 115 k€.

Autres produits

Ce poste représente la refacturation des charges d'électricité sur les résidences concernées (Fosse Rouge, Cité Verte A, Cité Verte B).

Nous notons également pour l'année 2019 un remboursement d'assurance d'un montant de 341 k€ pour l'opération de réparation de percements du puits survenue en 2018.

12.2.3 Charges d'exploitation**Energie primaire**

L'exercice 2019 présente par rapport à 2018 une hausse des charges d'énergie primaire liée à l'augmentation de la consommation d'électricité des pompes géothermales (+32% sur les quantités, +76% sur les charges). Cette hausse de consommation est liée au rechemisage du puits GSUC3 : la réduction du diamètre du tubage engendre une augmentation de l'énergie nécessaire au pompage.

Eau et produits de traitement

Les dépenses en eau subissent une très nette augmentation liée au chantier du rechemisage, très consommateur en eau.

Sous-traitance

Une convention d'exploitation a été établie entre SOGESUB et ENGIE Réseaux dans laquelle Engie Réseaux gère l'exploitation en mettant du personnel d'exploitation, avec leurs véhicules, leurs téléphones, leurs outils de base et équipements de protection individuelle. Les autres prestations sont gérées par SOGESUB.

GER dépenses réelles

Pour l'exercice 2019, le montant des dépenses GER s'élève à **1648 k€**.

Il est à noter les dépenses suivantes majeures impactant l'exercice :

- Reliquat du Work-Over de l'été 2018 : 35 k€
- Rechemisage de GSUC3 : 1 035 k€ (un reliquat restera à imputer sur l'exercice 2020)
- Remplacement transformateur et variateur de la pompe exhaure lié à la nouvelle configuration du puits GSUC3 rechemisé : 122 k€
- Remplacement d'une chaudière de la chaufferie Fosse Rouge : 115 k€

Le détail des dépenses est présenté en **annexe 7**. L'écart entre le montant des dépenses GER du compte de résultat et du tableau de l'annexe 7 est lié au chantier de remplacement de la pompe exhaure en 2017 qui a été intégré en 2018 dans la liste des travaux mais imputé en 2019 comptablement. De plus, la clôture comptable a lieu mi-décembre et ne prend donc pas en compte les chantiers clôturés plus tard.

Le bilan des dépenses et de l'alimentation du compte de Garantie et Entretien Renouvellement est repris dans le tableau ci-dessous :

EXERCICE	DEPENSES				RECETTE			SOLDE		SOLDE CUMULE
	P3/1 GE	P3/2 RN	Remboursement assurances	TOTAL	P3/1 GE	P3/2 RN	TOTAL	P3/1 GE	P3/2 RN	
2006										495 000
2007	125 179	126 669		251 848	28 188	60 848	89 036	-96 991	-65 821	332 188
2008	196 247	563 774		760 021	29 583	63 189	92 772	-166 664	-500 585	-335 061
2009	42 465	476 184		518 649	32 095	61 732	93 827	-10 370	-414 452	-759 883
2010	12 962	86 948		99 910	32 958	62 437	95 395	19 996	-24 511	-764 398
2011	4 242	39 928		44 170	33 300	63 182	96 482	29 058	23 254	-712 086
2012	19 875	61 639		81 514	36 191	64 751	100 942	16 316	3 112	-692 658
2013	3 959	573 726		577 685	36 309	65 400	101 709	32 350	-508 326	-1 168 634
2014	372 132	86 500	-100 000	358 632	34 396	64 822	99 218	-237 736	-21 678	-1 428 048
2015	12 839	440 028	-143 859	309 008	36 884	63 823	100 707	167 904	-376 205	-1 636 349
2016	49 617	187 593	-336 510	-99 300	36 414	63 083	99 497	323 307	-124 510	-1 437 553
2017	524 034	376 140	-525 556	374 618	37 048	63 870	100 918	38 570	-312 270	-1 711 252
2018	1 247 859	652 064	-281 911	1 618 012	37 832	65 909	103 741	-928 116	-586 155	-3 225 524
2019	56 561	1 433 286	-349 423	1 140 424	38 335	66 785	105 120	331 197	-1 366 501	-4 260 828
Total	2 667 971	5 104 479	-1 787 259	6 085 192	449 533	829 851	1 279 364	-481 180	-4 274 648	-4 260 828

*Le compte P3/1 dit de Gros Entretien est alimenté par un pourcentage des recettes R2 de 2,87%
 Le compte P3/2 dit de Renouvellement est alimenté par un pourcentage des recettes R2 de 5%
 Le solde de la DSP précédente, tel qu'acté dans la DSP est 495 000€.*

Il apparaît que le solde du compte est négatif depuis 2008.

Le rechemisage devrait marquer la fin des grosses dépenses sur les puits, mais le solde négatif ne pourra pas être rattrapé d'ici la fin de la DSP.

Assurances

Le montant des primes d'assurances annuelles s'élève, pour l'exercice 2019, à **23 k€**, dont 16 k€ pour la SAF Environnement.

Charges de personnel

Les charges de personnel sont facturées par Engie Réseaux selon les modalités du contrat d'exploitation. Le coût de la mise à disposition du personnel Engie Réseaux pour l'exploitation s'élève à **177 k€** pour l'exercice 2019.

L'équipe opérationnelle en place pour l'année 2019 a été la suivante :

- Nicolas BLANES jusqu'en août puis Mohamed Boukhrih à partir de septembre en tant que Responsable d'Equipe d'Exploitation
- Kévin ANTUNES : Contremaître
- Laurent MOUSSET : technicien, jusqu'en octobre. Il est remplacé par Marcus Montresor.
- Donatien KOUASSI : technicien

Deux personnes interviennent en soutien de l'équipe sur les sujets d'efficacité énergétique, de suivi réglementaire, de ressources humaines, de gestion de travaux, de gestion du contrat, de relationnel client :

Marc SALINESI : Ingénieur d'exploitation
Mathilde ROUX-DRESSEN : Responsable de Département

Redevance versée à la collectivité

La redevance ville a été, pour l'exercice 2019, d'un montant de **34 k€** (annexe 8).

Amortissement de caducité

La non homologation du protocole portant avenant 4 a pour conséquence de revoir la chronique des amortissements pour l'exercice 2019 et les exercices suivants. C'est pour cette raison que les charges d'amortissement subissent une hausse de 68% pour atteindre **818 k€** sur l'exercice. Le tableau des amortissements est présenté en annexe 3.

Dotations aux provisions pour renouvellement

Une reprise de provisions de GER de 39 k€ a été réalisée sur l'exercice au titre de la dotation calculée sur la base du plan de dépenses.

Années	Dotations	Reprises	Solde des Dotations et Reprises
2006			330 674
2007	60 848	110 936	280 586
2008	63 189	304 387	39 389
2009	61 732	99 344	1 776
2010	62 437	60 993	3 220
2011	63 182	18 922	47 480
2012	64 751	76 556	35 675
2013	65 400	101 075	0
2014	64 822	50 175	14 647
2015	63 823	63 823	14 647
2016	63 083	78 425	-695
2017	63 870	13 168	50 007
2018	60 262	98 452	-38 885
2019	53 643	39 401	13 547

Frais de fonctionnement :

Ce poste s'élève à **133 k€** prend en compte les éléments suivants :

- **Frais de siège :**
Ces frais correspondent à l'assistance administrative et technique apportée par la société Engie Réseaux à sa filiale SOGESUB dans le cadre d'une convention ad hoc

- **Frais généraux :**
Ce poste prend en compte principalement des charges d'honoraires de commissaires aux comptes et d'avocats et de cotisations FEDENE.
- **Impôts & Taxes (hors IS)**

Résultat financier

Pour 2019, les charges financières correspondent d'une part aux intérêts de compte courant facturés par Engie Réseaux au titre de la convention de trésorerie établie avec SOGESUB, et d'autre part, aux charges d'intérêt du financement mis en place en 2010.

12.2.4 Résultat avant impôt

Le résultat avant impôt en fin d'exercice 2019 est de **-1 197 k€**.

Ce résultat est fortement impacté par les travaux de rechemisage du puits producteur. Il est à noter que sans la dépense de ces travaux, le résultat avant impôt aurait été proche de zéro. De plus, la non homologation de l'avenant 4 a pour conséquence une augmentation des charges d'amortissement qui pèse de manière importante dans le résultat de la DSP.

Le résultat avant impôt cumulé depuis le démarrage de la DSP en 2008 est de **-4 343 k€**, comme précisé en annexe 5. Les ventes cumulées s'élèvent à 20 949 k€. Ainsi, le ratio résultat cumulé sur ventes cumulées vaut -21%, démontrant le déséquilibre économique de la délégation de service public. Ce déséquilibre a augmenté depuis l'année 2018. Il ne pourra se résorber d'ici la fin du contrat en l'état actuel des choses.

12.3 NOTE COMPLÉMENTAIRE

12.3.1 Convention d'exploitation déléguée

Une convention d'exploitation déléguée a été signée entre SOGESUB et Engie Réseaux. SOGESUB a confié à Engie Réseaux l'exploitation opérationnelle du Réseau (Production et distribution de chaleur) et la gestion de l'activité couvrant l'ensemble des services supports à l'exploitation et à son fonctionnement.

Ainsi Engie Réseaux met à disposition le personnel nécessaire à l'exploitation et son encadrement, avec frais de véhicules, de téléphones, d'astreintes, d'outils classiques et d'EPI.

Ce contrat est actualisé trimestriellement lors de chaque facturation selon la formule d'indexation contractuelle.

12.3.2 Convention de trésorerie

Une convention de trésorerie a été établie avec Engie Energie Services qui prévoit des frais/produits financiers découlant des besoins ou excédants de trésorerie de SOGESUB.

Les sommes portées au compte courant sont productrices d'intérêts sur la base du taux de rémunération bancaire EONIA +/- 0,15%.

Le taux EONIA est le taux de rémunération des dépôts interbancaires du jour.

12.4 SYNTHÈSE

L'année 2019 s'inscrit dans la continuité de 2018, avec une année d'exploitation sans incident notable, ce qui montre que les investissements effectués et le renforcement de l'équipe a porté ses fruits pour la continuité et la pérennité du service. Ces deux dernières années sont également marquées par des taux de couverture de la géothermie particulièrement élevés, preuve des efforts fournis pour valoriser au mieux cette ressource renouvelable et locale.

Les comptes de l'année 2019 (tout comme ceux de l'année 2018) subissent fortement l'incidence des travaux sur le puits producteur. La DSP est largement déficitaire avec un résultat 2019 de -1197 k€.

En dehors des dépenses afférentes aux puits de géothermie, les dépenses de GER sont toujours largement supérieures aux dépenses prévisionnelles compte-tenu de la vétusté des installations.

Annexe 1 Répartition des consommations par poste de livraison

N° Installation	Nom installation	Consommations mensuelles 2019 (en MWh)												Total
		Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	
5370000302	CITE VERTE A	551	403	336	255	260	76	70	61	69	182	348	374	2 985
5370000303	CITE VERTE B	788	558	481	366	362	68	70	60	68	242	515	540	4 118
5370000304	RES LES MONROIS	432	338	282	202	186	20	18	16	17	180	310	319	2 249
5370000305	JARDINS DE SUCY	145	122	99	73	66	20	18	16	58	58	109	118	861
5370000306	RPA CITE VERTE	166	129	98	69	68	28	18	16	15	72	119	127	925
5370000307	FOSSÉ ROUGE	1 708	1 307	849	745	565	5	4	4	4	395	1 085	1 217	7 871
5370000308	GS CITE VERTE	107	81	57	37	27	5	4	4	4	13	55	61	456
5370000309	GS FOSSE ROUGE	40	30	15	8	6					7	12	21	139
5370000311	CHATEAU	51	35	27	19	14					7	12	21	139
5370000313	C.A.D.M.I.N.I.S.T.R.A.T.I.F	38	27	20	13	9					6	30	36	218
5370000314	HAUTE MAISON	23	14	9	8	5					6	23	24	160
5370000316	RES VAL DE MARN	331	245	207	157	161	58	59	49	52	147	236	249	1 951
5370000317	RES LES IRIS	39	30	24	16	15	1				8	29	34	195
5370000318	SYMPHONE A	25	17	12	7	4					3	14	16	98
5370000319	SYMPHONE B-C	43	31	20	12	9					6	26	29	176
5370000320	CLOS PACY	213	161	133	98	93	36	34	30	34	78	141	157	1 208
5370000321	SALLE POIRIER	42	30	17	12	8					6	21	21	157
5370000322	MEDIATHEQUE	44	32	26	20	17	1				6	36	27	219
5370000323	FOYER DELAYAT	12	9	6	4	3					2	9	9	54
5370000324	BATS A-B-C-D	17	12	7	7	5	5	2	5	14	29	59	64	226
5370000325	BATS E-F	24	15	8	9	3	2	2	1	6	14	26	29	137
5370000326	JARDINS V.GOGH	48	35	30	27	26	15	14	12	14	20	29	39	309
5370000402	CVA LOGIERP	275	201	168	128	130	38	35	30	35	91	174	187	1 492
	Total	5 162	3 862	2 931	2 292	2 042	354	324	244	328	1 584	3 419	3 712	26 294

Annexe 2 Suivi des visites réglementaires

Périodicité	Désignation	DATE
A	Vérification des extincteurs	déc-19
A	Vérification des moyens des accès en hauteur et appareils de levage	déc-19
BOUCLE GEOTHERMALE		
5A	Diagraphie puits producteur quinquennale	mai-19
3A	Diagraphie puits injecteur triennale sucy2	juin-18
3A	Diagraphie puits injecteur triennale sucy1	juin-18
ENVIRONNEMENT		
A	Contrôle des centrales de détection CVA/CVB	juillet-19
A	Contrôle centrale détection H2S Géo	octobre-19
2A	Contrôle périodique des installations de combustion cite verte B	mars-18
2A	Contrôle périodique des installations de combustion cite verte A	mars-18
2A	Contrôle périodique des installations de combustion fosse rouge	mars-18
3A	Contrôle des émissions sonores	fev-18
3A	Contrôle des rejets aqueux	avril-18
A	Ramonage des chaudières	octobre-19
ELECTRICITE		
A	Vérification conformités électriques Centrale	dec-19
A	Vérification conformités électriques fosse rouge	dec-19
A	Vérification conformités électriques cité verte B	dec-19
A	Vérification conformités électriques cité verte A	dec-19

Annexe 3 Tableau des immobilisations et des amortissements

Designation de l'immobilisation	Cap début ex	Valpt	Amo	Entree	Sortie	Transfert	Amort	Val compt	Cap fin ex	Cap actual
NOUVEAU PUIT DE GEOTHERMIE	6 719 764,17	2 287 401,68	-3 316 532,43	0,00	0,00	0,00	-4 666 233,61	-4 382 536,10	2 317 569,07	6 719 764,17
RACCORDEMENT MAISON DE PIERRE AU RESEAU GEOTHERMIE	6 536,78	2 500,39	-3 635,85	0,00	0,00	0,00	-463,49	-4 119,34	2 417,44	6 536,78
RACCORDEMENT RESIDENCE GTC VAL DE MARNE	170 637,59	91 252,59	-79 384,80	0,00	0,00	0,00	-15 208,83	-94 593,43	76 044,16	170 637,59
POSE CLOTURE CHILLAGE	11 746,00	6 205,89	-5 540,11	0,00	0,00	0,00	-564,45	-6 104,56	6 641,44	11 746,00
PROJET RESIDENCE SYMPHONIE LOT A SUDY EST	133 936,00	64 523,18	-69 406,04	0,00	0,00	0,00	-8 772,85	-82 179,69	51 756,31	133 936,00
PROJET RESIDENCE SYMPHONIE LOT B/C SUDY	71 816,00	34 656,36	-37 153,04	0,00	0,00	0,00	-6 653,97	-44 019,01	27 196,39	71 816,00
RACCORDEMENT RESIDENCE LES HNS SUDY EST	87 950,00	43 521,50	-44 426,50	0,00	0,00	0,00	-8 486,76	-82 914,26	35 025,74	87 950,00
CHAUFFIERIE CITE VERTE B	387 012,29	192 397,62	-204 019,67	0,00	0,00	0,00	-4 486,76	-254 506,33	397 012,29	387 012,29
RACCORDEMENT DU CLOS DE PACY	122 230,75	53 755,28	-82 535,47	0,00	0,00	0,00	-32 652,27	-256 187,74	160 826,35	122 230,75
RACCORDEMENT MAISON DES SEMONS	10 868,41	4 952,72	-5 226,69	0,00	0,00	0,00	-9 359,21	-12 317,93	10 868,41	10 868,41
RESEAU ANTENNE PRINCIPALE EXT SUDY OUEST	436 693,78	242 759,29	-256 134,49	0,00	0,00	0,00	-40 459,88	-296 594,37	491 796,07	436 693,78
RESEAU ANTENNE PRINCIPALE EXT SUDY OUEST	8 686,41	4 222,55	-4 463,06	0,00	0,00	0,00	-865,46	-5 167,82	4 217,27	8 686,41
RESEAU ANTENNE PRINCIPALE EXT SUDY OUEST	13 260,41	8 446,05	-8 614,36	0,00	0,00	0,00	-1 074,34	-7 066,70	5 311,71	13 260,41
RESEAU ANTENNE PRINCIPALE EXT SUDY OUEST	13 407 763,78	693 028,55	-647 735,21	0,00	0,00	0,00	-1 175 504,76	-763 239,97	5 775 232,79	13 407 763,78
RESEAU ANTENNE PRINCIPALE EXT SUDY OUEST	9 157,55	5 582,33	-3 534,62	0,00	0,00	0,00	-327,58	-2 207,09	4 635,35	9 157,55
CREATION ET MTP DEBIT METRE GEOTHERMAL PUTS N 2	42 438,18	23 576,75	-18 661,43	0,00	0,00	0,00	-3 529,46	-22 190,89	19 947,29	42 438,18
MISE EN CONFORMITE CLAVES POU	12 366,12	7 908,75	-4 819,37	0,00	0,00	0,00	-2 730,69	-4 522,20	8 255,52	12 366,12
ADAPTATION VANNE PUTS INJECTEUR	22 875,00	14 466,28	-9 208,72	0,00	0,00	0,00	-1 251,13	-6 130,50	11 634,08	22 875,00
ADAPTATION SOUPEE SECURITE GED	4 442,00	2 658,87	-1 593,13	0,00	0,00	0,00	-2 632,20	-10 840,32	8 255,52	4 442,00
RACCORDEMENT SOUS STATIONS A ET F	180 269,41	125 453,88	-84 775,53	0,00	0,00	0,00	-4 76,70	-2 053,83	2 382,17	180 269,41
CHASSAGE PUTS SUDY ET SUDY 2	341 236,21	159 788,56	-145 905,85	0,00	0,00	0,00	-20 925,20	-85 700,73	104 588,88	341 236,21
FERRAILLON CENTRALE DE GEOTHERMIE	12 05 759,29	8 714 116,13	-3 310 411,16	0,00	0,00	0,00	-30 054,04	-1 789 560,63	82 734,52	12 05 759,29
MANTELAS ISOLANTS SUR ECHANGEURS	9 185,00	6 788,89	-2 376,11	0,00	0,00	0,00	-1 131,48	-3 507,59	5 657,41	9 185,00
SOUS STATION VAN GOUGH	90 654,00	74 685,62	-8 887,38	0,00	0,00	0,00	-12 861,10	-23 048,48	61 806,52	90 654,00
ECHANGEURS	32 895,00	0,00	-32 895,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-32 895,00	0,00	32 895,00
TUBE ADER 100/77889	21 279,00	0,00	-21 279,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-21 279,00	0,00	21 279,00
RADIATEURS 01091987	4 585,61	0,00	-4 585,61	0,00	0,00	0,00	0,00	-4 585,61	0,00	4 585,61
	11 571 802,72	5 574 952,83	-5 936 905,89	0,00	0,00	0,00	9 13 676,68	-6 330 506,77	4 634 275,35	11 571 802,72

Annexe 4 Compte d'exploitation

	2017	2018	2019	Ecart 2018/ 2019
Produits				
Ventes R1	516	519	529	2%
Nb de MWh vendus	29 826	27 521	26 294	-4%
Prix moyen R1 € HT/MWh	17,31	18,87	20,11	6.6%
Ventes R2	1 280	1 318	1 336	1%
Nb de kW souscrits	26 174	26 155	26 155	0%
Prix moyen R2 € HT/kW	49,71	50,40	51,07	1.3%
Sous-total ventes	1 796	1 837	1 865	1%
Reprise de prov. GER	13	98	115	17%
Autres produits	538	282	345	22%
Travaux	49	49	93	92%
Total Produits	2 396	2 266	2 418	7%

	2017	2018	2019	Ecart 2018/ 2019
Charges d'exploitation				
Energie primaire	-561	-356	-376	6%
Achat d'électricité géothermie	-120	-86	-151	76%
Qté (MWhé)	1773	1530	2 027	32%
Achat de gaz	-305	-224	-193	-14%
Qté (MWh PCS)	7 719	3 680	3 311	-10%
Achat de FOD	-93	-11	-2	-82%
Qté (MWh PCI)	1598	83	20	-75%
Achat d'électricité chaufferies	-43	-35	-30	-16%
Qté (MWhé)	353	255	237	-7%
Régul. exercices antérieurs		0	0	0%
Eau et produits de traitement	-42	-13	-31	140%
Eau	-6	0	-15	-5509%
Inhibiteur de corrosion et traitem	-35	-13	-16	22%
Fournitures d'entretien	-18	-50	-65	31%
Sous-traitance	-98	-95	-62	-35%
Ramonages	-5	-5	-6	21%
Contrôle install. électriques	-2	-2	0	-100%
Contrôle install. thermiques	-9	-19	-8	-56%
Compteurs d'énergie	-4	-6	-4	-23%
Extincteurs	-1	-1	-6	776%
Sous-traitance géothermie	-55	-56	-28	-50%
Autre sous-traitance	0	0	0	-87%
Géoréseaux	-4	-4	-5	28%
Télécommunication	-3	-3	-4	25%
GER Dépenses réelles	-900	-1 850	-1 648	-11%
Assurances	-22	-22	-23	3%
SAF	-15	-15	-16	2%
RC + PE + BM	-7	-7	-7	5%
Autres charges (dont travaux)		0	-4	
Charges de personnel	-194	-172	-177	3%
Rémunération du personnel	-113	-115	-118	3%
Charges sociales	-56	-57	-59	3%
Renfort en interim	-25	0	0	0%
Charges de gestion courante	-36	-44	-34	-22%
Redev. d'occup. domaine public	-33	-33	-34	2%
Autres charges	-4	-11	0	-97%
Dotation aux amortissements et provisions	-516	-549	-872	59%
Amortissement de caducité	-474	-487	-818	68%
Dotations aux provisions pour F	-64	-60	-54	-11%
Autres dotations aux provisions	-78	-2	0	-100%
Total Charges	-2 487	-3 152	-3 291	4%
Marge Brute	-91	-885	-873	-1,4%

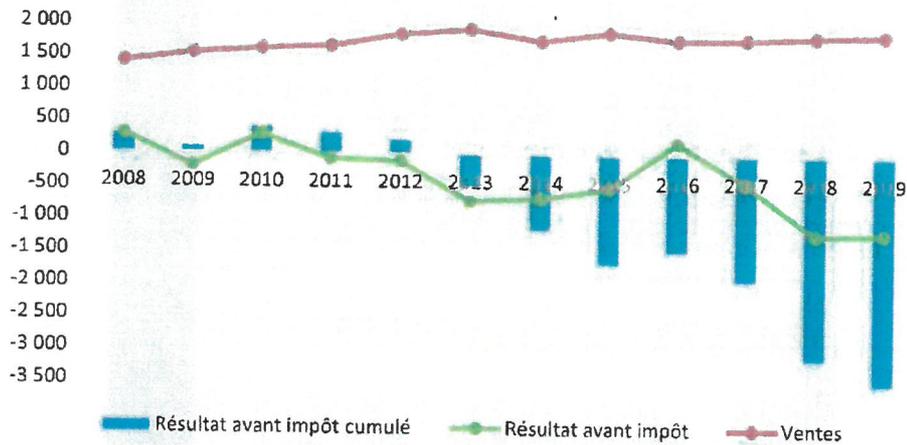
	2017	2018	2019	Ecart 2018/ 2019
Frais de siège	-110	-112	-115	3%
Assistance technique	-37	-37	-37	0%
Assistance administrative	-73	-75	-78	4%
Frais généraux	-18	-20	-16	-16%
Autres impôts		-8	-1	-87%
Total Frais Généraux	-141	-140	-133	-5%
Résultat d'exploitation	-232	-1 025	-1 006	-1,9%
Produits financiers		0	0	
Charges financières	-207	-186	-182	3%
Résultat avant impôts	-439	-1 211	-1 197	-1,1%
IS (34,43%)		0	0	
Participation salariés		0	0	
Résultat net	-439	-1 211	-1 197	-1,1%

Annexe 5 Résultat avant impôt et résultat avant impôt cumulé depuis le démarrage de la DSP

k€ HT	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Ventes	1 415	1 551	1 624	1 663	1 849	1 930
Résultat avant impôt	294	-195	302	-76	-110	-717
Ventes cumulées	1 415	2 966	4 590	6 253	8 102	10 032
Résultat avant impôt cumulé	294	99	401	325	215	-502

k€ HT	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Ventes	1 753	1 889	1 777	1 796	1 837	1 865
Résultat avant impôt	-672	-512	191	-439	-1 211	-1 197
Ventes cumulées	11 785	13 674	15 451	17 247	19 084	20 949
Résultat avant impôt cumulé	-1 174	-1 686	-1 495	-1 934	-3 145	-4 343

Représentation graphique en k€ HT



Annexe 6 Tarifs par abonné sur l'année 2019

N° installation	Nom installation	R1			R2			Total		
		Conso en MWh	CA en € HT	PU moyen (€ HT/MWh)	PS en kW	CA en € HT	PU moyen (€ HT/kW)	CA en € HT	PU moyen (€ HT/MWh)	PU moyen (€ TTC/MWh)
5370000302	AFUL Cite Verte A	2 985	68 563,67 €	22,97 €	3 323	169 701,73 €	51,07 €	238 265,40 €	79,83 €	84,12 €
5370000303	AFUL Cite Verte B	4 118	89 850,62 €	20,36 €	3 669	187 371,55 €	51,07 €	271 202,17 €	65,86 €	69,48 €
5370000304	Residence "Les Monrois"	2 249	49 626,92 €	19,40 €	1 585	80 944,10 €	51,07 €	124 571,02 €	55,39 €	58,44 €
5370000305	Res "Les Jardins de Sucy"	861	16 596,70 €	19,28 €	702	95 850,32 €	51,07 €	52 447,02 €	60,91 €	64,26 €
5370000306	RPA "Cite Verte"	925	17 797,71 €	19,24 €	580	29 619,92 €	51,07 €	47 417,63 €	51,26 €	54,08 €
5370000307	ASL Les Monrois (Fosse Rouge)	7 871	158 061,77 €	20,08 €	7 880	402 422,40 €	51,07 €	560 484,17 €	71,21 €	75,13 €
5370000308	GS "Cite Verte" (Château)	456	8 885,82 €	19,48 €	520	26 555,80 €	51,07 €	95 499,62 €	77,72 €	81,99 €
5370000309	GS "Fosse Rouge"	139	2 711,66 €	19,51 €	545	27 892,50 €	51,07 €	90 544,16 €	219,74 €	231,89 €
5370000311	Château de Sucy	218	4 248,98 €	19,49 €	400	20 427,54 €	51,07 €	24 676,87 €	113,20 €	119,42 €
5370000313	Centre Administratif	160	3 115,81 €	19,47 €	420	21 448,87 €	51,07 €	24 564,68 €	159,59 €	161,97 €
5370000314	Château de Haute Maison	89	1 731,69 €	19,46 €	215	10 979,80 €	51,07 €	12 711,49 €	142,93 €	150,68 €
5370000316	Res. Du Val de Marne	1 951	97 479,59 €	19,21 €	1 625	82 986,84 €	51,07 €	120 466,43 €	61,75 €	65,14 €
5370000317	Residence "Les Iris"	196	3 806,58 €	19,42 €	200	10 213,76 €	51,07 €	14 020,94 €	71,59 €	75,47 €
5370000318	Res "Symphonie lot A"	98	1 907,99 €	19,46 €	103	5 260,10 €	51,07 €	7 167,49 €	73,14 €	77,16 €
5370000319	Res "Symphonie lots B et C"	176	3 420,92 €	19,44 €	235	12 001,18 €	51,07 €	15 422,10 €	87,69 €	92,44 €
5370000320	Res "Le Clos de Pacv"	1 208	23 249,45 €	19,25 €	712	36 360,99 €	51,07 €	59 610,44 €	49,35 €	52,06 €
5370000321	Salle Jean-Marie Poirier	157	3 060,83 €	19,50 €	250	12 767,29 €	51,07 €	15 828,06 €	100,82 €	106,36 €
5370000322	Médiathèque Municipale	219	4 245,97 €	19,39 €	150	7 660,35 €	51,07 €	11 906,32 €	54,37 €	57,56 €
5370000323	Foyer Delavert (Maison des Seniors)	54	1 047,39 €	19,40 €	150	7 660,35 €	51,07 €	8 707,74 €	161,25 €	170,12 €
5370000324	Res Côte Château - Bât A/B/C/D et M	226	4 182,96 €	18,51 €	490	25 028,74 €	51,07 €	29 206,10 €	129,23 €	136,54 €
5370000325	Res Côte Château - Bât E/F	137	2 595,75 €	18,95 €	210	10 724,48 €	51,07 €	13 920,16 €	97,23 €	102,58 €
5370000326	Res Les Jardins de Van Gogh	309	5 917,32 €	19,15 €	530	27 066,48 €	51,07 €	32 983,80 €	106,74 €	112,61 €
5370000402	Cite Verte A Log'rad	1 492	28 814,01 €	19,31 €	1 661	84 825,34 €	51,07 €	113 659,35 €	76,15 €	80,94 €
	Total	26 294	528 897,24 €	20,11 €	26 155	1 855 705,34 €	51,07 €	1 864 602,58 €	70,91 €	74,81 €

Annexe 7 **Détail des dépenses de GER en € HT**

Installation	Référence chantier	Type de chantier	Objet des travaux	Début des travaux	Fin des travaux	Dépenses en € HT
RESEAU	2454274	RN	stock capteur impulsions	04/12/2018	07/01/2019	318,80
RESEAU	2503338	RN	REMPLACEMENT PIÈCES SUR COMPTEUR SENSUS	25/01/2019	25/01/2019	120,80
CHAUFFERIES	2684872	RN	REMPLACEMENT DES CELLULES GAZ DES CHAUFFERIES CYA ET CYB	24/07/2019	24/07/2019	1420,70
CENTRALE	2513801	RN	RENOUVELLEMENT MATERIEL INFORMATIQUE ET LICENCE SUPERVISION	15/07/2019	10/12/2019	4 690,00
CENTRALE	2339073	GE	Remontée pompe enhauteur - Maintenance pompe enhauteur - Redescende pompe enhauteur	31/08/2018	18/07/2018	18 877,66
CENTRALE	2503301	RN	FABRICATION ET POSE D'UN PORTILLON DEVANT LA CENTRALE	16/05/2019	16/05/2019	2 300,00
CENTRALE	2508941	RN	Remplacement vanne dn16 + raccord union pour suppression fuite inox sur delta p filtre	10/04/2019	10/04/2019	1 275,00
CENTRALE	2536674	RN	Mise en conformité de la ligne EF + mise en place d'un compateur	09/03/2019	09/03/2019	3 009,11
CENTRALE	2547263	RN	FOURNITURE ET POSE D'UNE SOUPAPE INOX SUR CIRCUIT GEOTHERMAL	06/06/2019	06/06/2019	4 763,31
CENTRALE	2558324	RN	REMPLACEMENT GARNITURE POMPE A REINJECTION DE LA CENTRALE	31/01/2019	10/12/2019	6 704,80
CENTRALE	2562362	RN	TRAVAIL DE REMPLACEMENT TRANSFORMATEUR ET VARIATEUR EX-HAURE DE LA CENTRALE	30/09/2019	04/10/2019	122 850,00
CENTRALE	2563001	RN	Remplacement système d'injection produit inhibiteur	17/10/2019	18/10/2019	28 756,74
CENTRALE	2567026	RN	Mise en place climatisation dans local TGBT	02/03/2019	03/09/2019	11 654,60
CENTRALE	2567029	RN	Remplacement tuyauterie puisard PVC par inox et callebois GSUC1	27/08/2019	27/08/2019	2 425,00
CENTRALE	2598767	GE	REFECTION DU CALLEBOTIS SUR SOL DU TGBT	26/08/2019	26/08/2019	2 425,00
CENTRALE	2599409	RN	FOURNITURE ET POSE DE VANNES D'ISOLEMENT SUR POMPES RESEAU AVEC CLAPETS	11/06/2019	11/06/2019	2 340,00
CENTRALE	2623204	RN	Mise en place purge et remplissage en EF en sécurité sur les filtres géothermaux	15/05/2019	16/05/2019	7 390,00
CENTRALE	2649312	RN	Remplacement calorifuge centrale	26/08/2019	26/08/2019	5 225,00
CENTRALE	2654835	RN	Fourniture et pose de clapet + delta p et piquage	20/09/2019	20/09/2019	2 673,00
CENTRALE	2302905	GE	YORK OVER + DIAGNOSTIC GSUC3	14/11/2019	10/12/2019	4 892,00
CENTRALE	2431188	RN	RECHERCHER GSUC3**	27/02/2018		36 343,00
CENTRALE	2436283	RN	Mise en place de support des pompes de relevage	25/09/2018		1035 683,24
CHAUFFERIES	2468120	RN	Modification cana gaz			1837,52
SOUS-STATIONS	2425106	RN	FOURNITURE ET POSE ECHANGEUR AU 10 CITE VERTE	04/03/2019	06/04/2019	2 311,89
SOUS-STATIONS	2481333	RN	remplacement servomoteur ecs hs	07/12/2018	17/12/2018	3 896,90
SOUS-STATIONS	2524116	RN	remplacement de deux compateur ecs	28/12/2018	10/01/2019	435,25
SOUS-STATIONS	2540367	RN	remplacement de compateur ecs	21/01/2019	22/01/2019	1 937,44
CHAUFFERIES	2542481	RN	Remplacement du coffret gaz de la chaufferie	02/08/2019	21/08/2019	1 937,44
CHAUFFERIES	2569385	RN	REMPLACEMENT VARIATEUR CYA	25/01/2019	25/01/2019	680,00
CHAUFFERIES	2569592	RN	REMPLACEMENT Ppe recyclage chaudière 2	07/06/2019	07/06/2019	4 330,00
SOUS-STATIONS	2607376	RN	Remplacement V2V HS SKD62 24V course : 20 mm, avec RAZ	01/04/2019	01/04/2019	1 287,32
CHAUFFERIES	2424335	RN	Remplacement de compateur en chaufferie CYB	25/04/2019	25/04/2019	382,45
CHAUFFERIES	2542303	RN	Remplacement coffret GAZ	01/12/2018	17/12/2018	763,75
CHAUFFERIES	2598819	RN	MISE EN PLACE D'UNE ENVELOPPE SUR COFFRET TARIF JAUNE DE LA CHAUFFERIE DE CYB	25/01/2019	26/01/2019	650,00
SOUS-STATIONS	2502447	RN	FOURNITURE ET POSE PALQUES ECHANGEURS CHAUFFAGE ET ECS A LA RESIDENCE JARDIN DE SUC	09/10/2019	09/10/2019	3 113,73
SOUS-STATIONS	2559721	RN	Remplacement ppe prim ecs	12/09/2019	12/09/2019	10 201,00
SOUS-STATIONS	2624388	RN	Remplacement ppe prim ecs	06/05/2019	06/05/2019	294,16
SOUS-STATIONS	2652629	RN	Modification compateur d'énergie chauffage ecs bat ABCD	21/01/2019	21/01/2019	1 476,70
SOUS-STATIONS	2652630	RN	Modification compateur d'énergie chauffage ecs bat EF	21/08/2019	21/08/2019	2 485,00
CHAUFFERIES	2339082	RN	Remplacement de la chaudière n°2 de Fosse Rouge en panne par une chaudière avec un brûleur mihae bas flow	22/08/2019	22/08/2019	2 485,00
CHAUFFERIES	2593347	RN	Remplacement 14 vanne filtre dn 150 et delta p ht mt de la chaufferie fosse rouge	01/06/2018	29/10/2019	116 029,00
CHAUFFERIES	2627303	RN	Mise en conformité armolites filotiques chaudière Fosse Rouge*	16/09/2019	16/09/2019	9 623,36
SOUS-STATIONS	1463722	RN	Remplacement de compateurs HS	01/12/2019	18/12/2019	15 656,61
			TOTAL	25/04/2018	05/04/2019	1 489 846,72

* ce chantier n'étant pas cloturé, un reliquat sera présent en 2020

Société de Géothermie de Sucy-en-Brie

REDEVANCE AU DELEGANT 2019

Redevance pour occupation du domaine public

a) Part fixe (base 2€ par mètre linéaire réseau)	7 372,09
b) Part variable (1% du CA R2 de 2018)	13 181,88

Redevance due à l'autorité concédante par les usagers

c) Redevance (1% du CA R2 de 2018)	13 181,88
------------------------------------	-----------

Total redevances

33 735,85

Détails calculs

a) Formule de révision du R2
 $R2o [a + b (0,33 ICHT-IME/ICHT-IMEo + 0,17 FSD1/FSD1o + 0,50 BT40/BT40o)]$

Redevance fixe (3100 m/l x 2€) : 6 200,00

a = 0,330

b = 0,670

ICHT-IMEo = 93,71 novembre-06

FSD1o = 111,00 novembre-06

BT40o = 822,40 novembre-06

Indices connus au	31-mars-19	Mois de Valeur	Date parution
ICHT-IME	122,70	oct.-18	10/01/2019
FSD1	134,10	fev 19	27/03/2019
BT40	1060,39	déc.-18	22/03/2019

Redevance "part fixe" révisée : 7 372,09

b) Chiffre d'Affaire R2 exercice 2018 :	1 318 188,02
1% du CA	13 181,88

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SOCIETE DE GEOTHERMIE DE SUCY EN BRIE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12			
Adresse de l'entreprise 0001 Place samuel de Champlain 92400 COURBEVOIE		Durée de l'exercice précédent* 12			
Numéro SIRET* 3 2 6 9 1 3 3 9 9 0 0 0 5 0		Néant <input type="checkbox"/>			
		Exercice N clos le, 31/12/2019			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé (I) AA					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB		AC		
	Frais de développement * CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires AF		AG		
	Fonds commercial (1) AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN		AO		
	Constructions AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	11 546 018	AS	11 546 018	
	Autres immobilisations corporelles AT	25 845	AU	25 845	0
	Immobilisations en cours AV		AW		
	Avances et acomptes AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS		CT		
	Autres participations CU		CV		
	Créances rattachées à des participations BB		BC		
	Autres titres immobilisés BD		BE		
	Prêts BF		BG		
	Autres immobilisations financières* BH		BI		
TOTAL (II) BJ		11 571 863	25 845	11 546 018	
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	17 383	BM	17 383	
	En cours de production de biens BN		BO		
	En cours de production de services BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis BR		BS		
	Marchandises BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes BV		BW		
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)* BX	399 042	BY	4 148	394 894
	Autres créances (3) BZ	365 096	CA		365 096
DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé CB		CC		
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD		CE		
	Disponibilités CF	7 674	CG		7 674
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)* CH		CI		
	TOTAL (III) CJ	789 195	CK	4 148	785 047
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW				
	Primes de remboursement des obligations (V) CM				
Ecarts de conversion actif* (VI) CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		12 361 058	1A 29 992	12 331 066	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	(3) Part à plus d'un an CR	4 977	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :		

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SOCIETE DE GEOTHERMIE DE SUCY EN BRIE

Néant *

		Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 8 000)	DA	8 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	53 489	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	800	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	-3 487 642	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	-1 197 395	
	Subventions d'investissement	DJ	398 764	
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	-4 223 984	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN	7 112 445	
TOTAL (II)		DO	7 112 445	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ	26 754	
	TOTAL (III)	DR	26 754	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	2 585 576	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	167 114	
	Dettes fiscales et sociales	DY	41 117	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	6 178 752	
Compte régul.	EB	443 291		
TOTAL (IV)	EC	9 415 850		
Ecarts de conversion passif*	(V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	12 331 066		
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Écart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	6 940 642		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

		Exercice N			Néant <input type="checkbox"/> *		
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC			
	Production vendue { biens * services *	FD	528 897	FE	FF	528 897	
		FG	1 424 338	FH	FI	1 424 338	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 953 235	FK	FL	1 953 235	
	Production stockée*				FM		
	Production immobilisée*				FN		
	Subventions d'exploitation				FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	464 809	
	Autres produits (1) (11)				FQ	1	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	2 418 046	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS		
	Variation de stock (marchandises)*				FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV	1 914	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	2 521 021	
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	-2 067	
	Salaires et traitements*				FY		
	Charges sociales (10)				FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*				GA	
						GB	897 870
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	
	Autres charges (12)				GD	53 643	
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GE	33 736		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GF	3 506 118		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*				GG	-1 088 072	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*				GH		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GI		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GJ		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GK		
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GL		
	Différences positives de change				GM		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GN		
Total des produits financiers (V)				GO			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GP		
	Intérêts et charges assimilées (6)				GQ		
	Différences négatives de change				GR	189 076	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GS		
Total des charges financières (VI)				GT			
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GU	189 076		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GV	-189 076		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	-1 277 148		

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise **SOCIETE DE GEOTHERMIE DE SUCY EN BRIE**

Néant *

		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	79 753	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	79 753	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	79 753	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	2 497 798	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	3 695 194	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	-1 197 395	
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	41 763	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
		Dont transferts de charges	A1	349 424
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5			
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives A6	obligatoires A9		
	Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(7) joindre en annexe : Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le	Exercice N			
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	79 753	
Amortissements subventions				
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N			
	Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SOCIETE DE GEOTHERMIE DE SUCY EN BRIE		Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations			
			Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence	Acquisitions, créations, apports et virtements de poste à poste		
		1	2	3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ	D8	D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	KE	KF	
CORPORELLES	Terrains		KG	KH	KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants L9	KJ	KK	KL
		Sur sol d'autrui	Dont Composants M1	KM	KN	KO
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants M2	KP	KQ	KR	
		Dont Composants M3	KS	11 546 018	KT	KU
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants M3	KV	25 845	KW	KX
		Installations générales, agencements, aménagements divers *		KY	KZ	LA
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport*		LY	LI	LJ
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LE	LF	LG
	Emballages récupérables et divers *			LH	LI	LJ
		Immobilisations corporelles en cours		LK	LL	LM
	Avances et acomptes			LN	LO	LP
	TOTAL III		11 571 863			0
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G	8M	8T	
	Autres participations		8U	8V	8W	
	Autres titres immobilisés		IP	IR	IS	
	Prêts et autres immobilisations financières		IT	IU	IV	
	TOTAL IV		LQ	LR	LS	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	11 571 863	ØH	ØJ	
		Diminutions		Révaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
CADRE B	IMMOBILISATIONS	par virement de poste à poste		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		
		1	2	3	4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN	CØ	DØ	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO	LV	LW	
CORPORELLES	Terrains		IP	LX	LY	
	Constructions	Sur sol propre	IQ	MA	MB	MC
		Sur sol d'autrui	IR	MD	ME	MF
	Inst. gales, agencets et am. des constructions	IS	MG	MH	MI	
		Inst. gales, agencets et am. des constructions	IT	MJ	MK	11 546 018
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencets, aménagements divers	IU	MM	MN	25 845
		Matériel de transport	IV	MP	MQ	MO
	Matériel de bureau et mobilier informatique		IW	MS	MT	MR
		Emballages récupérables et divers *	IX	MV	MW	MX
	Immobilisations corporelles en cours		MY	MZ	NA	NB
	Avances et acomptes		NC	ND	NE	NF
	TOTAL III		IY	NG	NH	11 571 863
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ	ØU	M7
Autres participations			IØ	ØX	ØY	
Autres titres immobilisés			II	2B	2C	
Prêts et autres immobilisations financières			I2	2E	2F	
TOTAL IV			I3	NJ	NK	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4	ØK	ØL	11 571 863	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Exercice N clos le : 31/12/2019

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SOCIETE DE GEOTHERMIE DE SUCY EN BRIE

Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [[col. 1 - col. 2] - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	
3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SOCIETE DE GEOTHERMIE DE SUCY EN BRIE										Néant <input type="checkbox"/> *																
CADRE A																										
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *																										
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice														
Frais d'établissement et de développement			TOTAL I			CY			EL			EM			EN											
Autres immobilisations incorporelles			TOTAL II			PE			PF			PG			PH											
Terrains			PI			PJ			PK			PL														
Constructions			Sur sol propre			PM			PN			PO			PQ											
			Sur sol d'autrui			PR			PS			PT			PU											
			Inst. générales, agencements, aménagement des constructions			PV			PW			PX			PY											
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ			QA			QB			QC														
Autres immobilisations			Inst. générales., agencements, aménagement divers			QD			25 845			QE			0			QF			QG			25 845		
			Matériel de transport			QH						QI						QJ			QK					
corporelles			Matériel de bureau et informatique, mobilier			QL						QM						QN			QO					
			Emballages récupérables et divers			QP						QR						QS			QT					
TOTAL III			QU			25 845			QV			0			QW			QX			25 845					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ØN			25 845			ØP			0			ØQ			ØR			25 845					
CADRE B																										
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																										
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice												
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel														
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6												
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1												
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8												
Constructions		Sur sol propre		R1		R2		R3		R4		R5		R6												
		Sur sol d'autrui		R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4										
		Inst. gales, agenc. et am. des const.		S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2										
		Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9										
Autres immobilisations corporelles		Inst. gales, agenc. am. divers		U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7										
		Matériel de transport		U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5										
		Mat. bureau et inform. mobilier		V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3										
		Emballages récup. et divers		W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1										
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8												
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV		NL						NM						NO												
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV												
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW				Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY				Total général non ventilé (NW-NY)		NZ												
CADRE C																										
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*				Montant net au début de l'exercice				Augmentations				Dotations de l'exercice aux amortissements				Montant net à la fin de l'exercice										
Frais d'émission d'emprunt à étaler												Z9				Z8										
Primes de remboursement des obligations												SP				SR										

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SOCIETE DE GEOTHERMIE DE SUCY EN BRIE

Néant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4				
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC				
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF				
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI				
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6				
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM				
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR				
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D				
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H				
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M				
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S				
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W				
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A				
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E				
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER				
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U				
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y				
TOTAL II	SZ	12 512	TV	53 643	TW	39 401	TX	26 754	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D			
		- corporelles	6E	6F	6G	6H			
		- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5			
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X			
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9			
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S				
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W				
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A				
	TOTAL III	7B	80 132	TY	0	TZ	75 984	UA	4 148
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	92 644	UB	53 643	UC	115 385	UD	30 902
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	53 643	UF	115 385				
	- financières	UG		UH					
	- exceptionnelles	UJ		UK					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10				
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.									
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.									

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	4 977		0				4 977		
	Autres créances clients	UX	394 065		394 065						
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée) UO	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	277 361		277 361					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP	87 032		87 032					
	Groupe et associés (2)	VC	0		0						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	704		704						
	Charges constatées d'avance	VS									
	TOTAUX			VT	764 139	VU	759 161	VV	4 977		
RENOVOIS	(1) Montant des	VD									
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE									
		VF									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	0		0						
	à plus d'1 an à l'origine	VH	2 585 576		465 002		2 120 575				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	167 114		167 114						
Personnel et comptes rattachés		8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D									
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	38 248		38 248						
collectivités publiques	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	2 869		2 869						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	6 151 327		6 151 327						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	27 425		27 425						
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	443 291		88 658		354 633				
TOTAUX			VY	9 415 850	VZ	6 940 642		2 475 208			
RENOVOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ			(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL					
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	441 989								

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise :		SOCIETE DE GEOTHERMIE DE SUCY EN BRIE				Néant <input type="checkbox"/>	Exercice N, clos le : 31/12/2019		
I. RÉINTÉGRATIONS		BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE					WA		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)							WB	0
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			WE			
		WF	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)			WG			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)			RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)			XX			
	Amendes et pénalités	WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *			XZ	0		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*							XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)							Y7	
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %					Y8
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions					WN		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)							WO		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)	SU	0	Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW	46 895		
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX		Quote part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage							YI		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							Y3		
						TOTAL I	WR	46 895	
II. DÉDUCTIONS		PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE					WS	1 197 395	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *							WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréés dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)							WU		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs					WV	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %							WH	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*							WP	
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :		(Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation					WW	
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)							WB	
	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.							XB	
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (44 sexies)	L2	Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)	L5		
		Pôle de compétitivité hors CICE (44 undecies)	L6	Sociétés investissement immobilier coïncé (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA		
		Zone franche urbaine -1E (44 octies, octies A)	OV	Bassin d'emploi à redynamiser (44 abrodecies)	IF	Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)	XC		
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinderdecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB		
		Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)							Y6
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite		YH			
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies A)		YA	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies C)		YC			
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies B)		YB	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies D)		YD			
				Créance dégagée par le report en arrière de déficit		ZI			
	Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage							Y2	
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II	XH	1 286 053	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :			bénéfice (I moins II)		XI	0			
			déficit (II moins I)				XJ	1 239 158	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*					ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*							XL		
RÉSULTAT FISCAL			BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN		XO	1 239 158	

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

N° 2058 Abis
2020

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ COMME SI ELLE ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SOCIETE DE GEOTHERMIE DE SUCY EN BRIE

N° SIRET : 32691339900050

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : DGE
0008 Rue Courtois
93505 Pantin Cedex

Exercice du : 01/01/2019 au : 31/12/2019

Néant *

I - RÉINTÉGRATIONS		Bénéfice comptable de l'exercice (report de la ligne WA du 2058 A)	E 1	
Réintégrations (report des lignes WD à Y3 du 2058 A)			E 2	46 895
Réintégrations des charges financières selon l'article 212 bis du CGI			E 9	0
Réintégration de 4% du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de frais et charges mentionnée en ligne 2A du tableau 2058A			Z 7	
		TOTAL I	E 3	46 895
II - DÉDUCTIONS		Perte comptable de l'exercice (report de la ligne WS du 2058 A)	E 4	1 197 395
Déductions (report des lignes WT, WU, WZ et XA à Y2 du tableau 2058 A)			E 5	88 658
Plus-values nettes à long terme	• imposées au taux de 19 %		E Y	
	• imposées au taux de 15 %		E 6	
	• imposées au taux de 0 %		E Z	
	• imputées sur les moins-values nettes à long terme		E 7	
	• imputées sur les déficits antérieurs		E 8	
	• autres plus-values imposées au taux de 19 % (art. 210 E, 210 F ⁽¹⁾ , 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)		I 9	
		TOTAL II	F 1	1 286 053
III - RÉSULTAT FISCAL				
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	Bénéfice (I-II)	F 2	0	
	Déficit (II-I)	F 3		1 239 158
Déficit de l'exercice reporté en arrière *		F 4		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau n° 2058 B bis) *		F 6		
Résultat fiscal	Bénéfice	F 8	0	
	Déficit	F 9		1 239 158

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

1) Le taux réduit d'impôt sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1er janvier 2012.

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

10

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFIP N° 2058-B 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SOCIETE DE GEOTHERMIE DE SUCY EN BRIE		Néant <input type="checkbox"/> *
I. SUIVI DES DÉFICITS		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	1 649 588
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4-K5)	K6	1 649 588
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)	YJ	0
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	1 649 588
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES		
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT		
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 2 du CGI *	ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *	8X	8Y
	8Z	9A
	9B	9C
Provisions pour dépréciation *	9D	9E
	9F	9G
	9H	9J
Charges à payer	9K	9L
	9M	9N
	9P	9R
	9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO
	▼ ligne WI	▼ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
 (1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

**RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS
ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME
COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT**

N° 2058 Bbis
2020

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société Intégrée ou du groupe : SOCIETE DE GEOTHERMIE DE SUCY EN BRIE

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : DGE
0008 Rue Courtois
93505 Pantin Cedex

Exercice du : 01/01/2019 au : 31/12/2019

Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19%	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a sexies-0 du CGI)	

I - SUIVI DES DÉFICITS *

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	M5	3 228 275
Déficits imputés	J9	
Déficits reportables	M6	3 228 275
Déficits nés au titre de l'exercice	H8	1 239 158
Total des déficits restant à reporter	H9	4 467 433

(1) Report de la ligne H9 du tableau 2058 Bbis déposé au titre de l'exercice précédent.

II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME

Origine	Moins-values			À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 et 219 I a sexies-0 bis du CGI) (1)	Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col : 2 + 3 + 4 - 5 - 6
	À 19 % ou à 15 %	À 16,5 %					
1	2	3	4	5	6	7	
Moins-values nettes			(2)	0		0	0
N	0	0	(3)	0			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		(2)				
	N - 2		(2)				
	N - 3		(2)				
	N - 4		(2)				
	N - 5		(2)				
	N - 6		(2)				
	N - 7		(2)				
	N - 8		(2)				
	N - 9		(2)				
	N - 10		(2)				

(1) L'article 219 I-a sexies-0 du CGI, admet sous conditions, l'imputation des moins-values antérieures sur cessions de certains titres exclus du régime du long terme pour la détermination des résultats des exercices clos à compter du 31 décembre 2006, dans certaines limites.

(2) Moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI non cotés (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI).

(3) Moins-values à long terme relevant de l'article 219 I-a sexies-0 du CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n° 2058-not-sd et la notice 2032-sd.

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise SOCIETE DE GEOTHERMIE DE SUCY EN BRIE										Néant <input type="checkbox"/> *						
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	-2 293 376	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB									
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	-1 194 266		- Autres réserves	ZD										
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Dividendes	ZE										
	TOTAL I	ØF	-3 487 642		Autres répartitions	ZF										
				Report à nouveau	ZG		-3 487 642									
				(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH		-3 487 642								
RENSEIGNEMENTS DIVERS																
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier	(Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail					J7			Exercice N :						
	Engagements de crédit-bail immobilier										YQ					
	Effets portés à l'escompte et non échus										YR					
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	Sous-traitance										YS					
	Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois					J8			969 539						
	Personnel extérieur à l'entreprise										XQ					
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										75					
	Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YU					
	Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles					ES			176 543						
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										218 508					
IMPOTS ET TAXES	Taxe professionnelle *, CFE, CVAE										YV					
	Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers					ZS			1 156 356						
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052										2 521 021					
T.V.A.	Montant de la T.V.A. collectée										ZJ					
	Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										ZK					
DIVERS	Montant brut des salaires *										YW					
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *										YZ					
	Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										-2 067					
	Numéro du centre de gestion agréé *	XP						- Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)		127 411						
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										476 376					
	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies										ØB					
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA	-1 239 158	Plus-values à 15%	JK			Plus-values à 0%	JL	0						
					Plus-values à 19%	JM			Imputations	JC	0					
	Groupe : résultat d'ensemble	JD					Plus-values à 15%	JN			0					
					Plus-values à 19%	JP			Imputations	JO						
											JF					
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale										JH	2	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ	54210765113030	

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
FICHE DE CALCUL DU PLAFONNEMENT DES RÉSULTATS
ET DES PLUS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR L'IMPUTATION DES DÉFICITS ET MOINS-VALUES
ANTÉRIEURS A L'ENTRÉE DANS LE GROUPE
 (À souscrire par chaque société du groupe)

N° 2058 FC
2020

Dénomination de la société : SOCIETE DE GEOTHERMIE DE SUCY EN BRIE
 N° SIRET : 32691339900050
 Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : DGE

Exercice du : 01/01/2019 au : 31/12/2019

Néant *

Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)		19 % (1)	15 %	0 %
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise	1	0	0	0
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenues pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	2			
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	3			
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	4			
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et moins-values nettes à long terme antérieurs : 1 - (2 + 3) + 4	5	0	0	0
Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)				
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables (Bénéfice : 2058 A ligne XI) (ou déficit : 2058 A ligne XJ)	6		-1 239 158	
Abandons de créances et subventions directes et indirectes	7			
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	8			
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	9			
Plus-values sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport	10			
Réévaluations libres	11			
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	12			
Bénéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs : 6 - (7 + 8 + 9 + 10 + 11) + 12	13		-1 239 158	

(1) pour les cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière cotées, pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007
 * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SOCIETE DE GEOTHERMIE DE SUCY EN BRIE

Néant *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①	Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*

Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
			19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						

13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨						
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩						
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪			(A)	(B) (ventilation par taux)		(C)

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
 (1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SOCIETE DE GEOTHERMIE DE SUCY EN BRIE

Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 % ② .

0

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ① *.

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ① *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme ⑤	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥
	À 19 %, 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI) ③	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI) ④			
Moins-values nettes N	0	0	0		0	0
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N° 2059-D 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SOCIETE DE GEOTHERMIE DE SUCY EN BRIE					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme						
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Formulaire obligatoire (article 38 de l'ann. III au CGI) N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1 (1) 1

Néant *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2019 N° SIRET 3 2 6 9 1 3 3 9 9 0 0 0 5 0
DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SOCIETE DE GEOTHERMIE DE SUCY EN BRIE
ADRESSE (voie) 0001 Place samuel de Champlain
CODE POSTAL 92400 VILLE COURBEVOIE

Table with 4 columns: Description, P1, P2, P3, P4. Row 1: Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise, 2, Nombre total de parts ou d'actions correspondantes, 4 000. Row 2: Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise, Nombre total de parts ou d'actions correspondantes.

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique sa Dénomination ENGIE ENERGIES SERVICES
N° SIREN (si société établie en France) 552046955 % de détention 99,99 Nb de parts ou actions 3 999
Adresse : N° 1 Voie PLACE SAMUEL DE CHAMPLAIN
Code Postal 92400 Commune COURBEVOIE Pays

Forme juridique SNC Dénomination COGELYO IDF
N° SIREN (si société établie en France) 422572214 % de détention 0,01 Nb de parts ou actions 1
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1
1 (1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2019

N° SIRET 3 2 6 9 1 3 3 9 9 0 0 0 5 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SOCIETE DE GEOTHERMIE DE SUCY EN BRIE

ADRESSE (voie) 0001 Place samuel de Champlain

CODE POSTAL 92400 VILLE COURBEVOIE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SUIVI DES INTERETS DUS A DES SOCIETES LIEES DIFFERES EN APPLICATION DE L'ARTICLE 212 DU CGI

Dénomination de la société

Adresse

Numéro SIRET

SOCIETE DE GEOTHERMIE DE SUCY EN BRIE

31/12/2019

0001 Place samuel de Champlain

92400 COURBEVOIE

32691339900050

I - QUOTITE D'INTERETS DIFFERES AU TITRE DE L'EXERCICE

Intérêts déductibles (Cf. I de l'article 212) versés à des entreprises liées ou rémunérant des emprunts garantis par des sociétés liées au titre de l'exercice	a	41 763
Moyenne des sommes mises à disposition par des entreprises liées au titre de l'exercice	b	
Montant des capitaux propres au début ou à la fin de l'exercice	c	3 267 739
Ratio d'endettement = $a \times (1,5 \times c/b)$	d	
Résultat courant avant impôts de l'exercice	e	
Dotations aux amortissements de l'exercice et quote-part de loyer de crédit-bail prise en compte dans le prix de levée d'option	f	
Ratio de couverture d'intérêts = $25\% \times (e + f + a)$	g	10 441
Ratio d'intérêts servis par les entreprises liées (montant des intérêts dus par les entreprises liées)	h	
Montant le plus élevé des trois ratios (d ou g ou h)	i	10 441
Fraction d'intérêts différés au titre de l'exercice = $a - i$ (si $j < 150\ 000\ €$ Indiquer 0)	j	0

II - SUIVI DES INTERETS DIFFERES

Stock d'intérêts différés à l'ouverture de l'exercice	Crés au titre du dernier exercice clos	k	
	Crés antérieurement au dernier exercice clos	l	
Montant de la décote = $l \times 5\%$		m	
Stock d'intérêts différés restant à imputer après décote à l'ouverture de l'exercice = $k + l - m$		n	
Plafond d'intérêts différés imputables au titre de l'exercice = $g - a$		o	0
Montant d'intérêts différés issus d'exercices antérieurs et imputés au titre de l'exercice		p	0
Stock d'intérêts différés à la clôture de l'exercice = $n + j - p$		q	0

 1^{er} EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

Etat de suivi des intérêts différés comme si la société était imposée séparément

Dénomination de l'entreprise

Adresse

Numéro SIRET

SOCIETE DE GEOTHERMIE DE SUCY EN BRIE	31/12/2019
0001 Place samuel de Champlain	
92400 COURBEVOIE	
32691339900050	

Stock d'intérêts différés à l'ouverture de l'exercice	Créés au titre du dernier exercice clos	a1	
	Créés antérieurement au dernier exercice clos	b1	
Montant de la décote (1) = $b1 \times 5\%$		c1	
STOCK D'INTÉRÊTS DIFFÉRÉS RESTANT À IMPUTER APRÈS DÉCOTE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE = $a1 + b1 - c1$		d1	
Intérêts déductibles (Cf. I de l'article 212) versés à des entreprises liées au titre de l'exercice		e1	41 763
Résultat courant avant impôts de l'exercice (2)		f1	
Dotation aux amortissements de l'exercice et quote-part de loyer de crédit-bail prise en compte dans le prix de levée d'option		g1	
Ratio de couverture d'intérêts = $25\% \times (f1 + g1 + e1)$		h1	10 441
PLAFOND D'INTÉRÊTS DIFFÉRÉS IMPUTABLES AU TITRE DE L'EXERCICE = $h1 - e1$ (3)		i1	0
Intérêts différés issus d'exercices antérieurs déjà déduits au titre de l'exercice sur le tableau 2058 A (ligne (p) de la déclaration n° 2900-SD)		j1	0
INTÉRÊTS DIFFÉRÉS DEDUCTIBLES AU TITRE DE L'EXERCICE SUR LA LIGNE (EX) DU TABLEAU 2058 A BIS = $i1 - j1$ (4)		k1	0
Fraction d'intérêts différés au titre de l'exercice = ligne j du 2900 SD		l1	0
STOCK D'INTÉRÊTS DIFFÉRÉS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE = $d1 - j1 - k1 + l1$		m1	0

(1) en cas d'application de la tolérance prévue au BOI-IS-BASE-35-20-40-10 n°140 (exercice d'une durée inférieure à 12 mois) porter en (c1) le montant de la décote à son prorata en mois étant précisé que pour apprécier la durée de l'exercice tout mois entamé est pris en compte pour un mois plein.

(2) solde intermédiaire de gestion comptable déterminé dans les conditions prévues par l'article 532-7 du plan comptable général (ligne GW du tableau n° 2052).

(3) si (h1) est inférieur à (e1) porter zéro.

(4) intérêts différés déductibles dans la limite du stock d'intérêts différés restant à imputer.

